

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze décembre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 décembre 2024.

### **A - Partie variable**



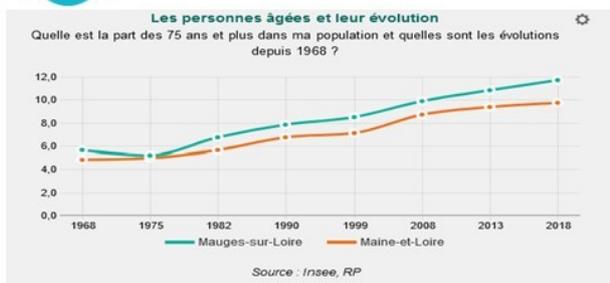
## Partie variable Conseil Municipal

jeudi 12 décembre 2024

PLAN GERONTOLOGIE



# Population des personnes âgées à Mauges sur Loire



La population des plus de 70 ans va augmenter de manière conséquente d'ici 2030.

Pour illustration, nombre d'invités au repas des aînés à MSL (à partir des listes électorales) : 3 175 en 2024, 4 481 en 2030 (soit +41% en 6 ans)

## Un plan communal Gérontologie, validé en juillet 2017

Objectifs :

- Proposer une offre diversifiée en terme d'habitat, d'hébergement, de services au sens large pour les personnes âgées de la commune.
- Adapter cette offre en fonction des besoins et des attentes de la personne âgée tout en se projetant dans les 10 ans à venir.

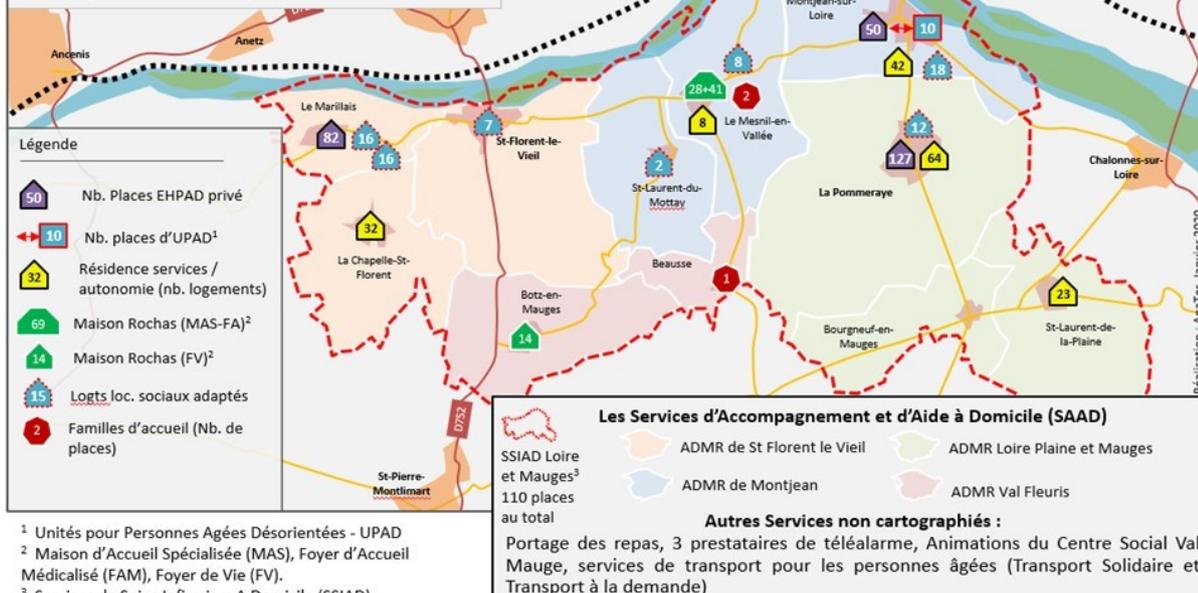


### Organisation actuelle des dispositifs liés au vieillissement

« Une offre non négligeable mais peu diversifiée en matière d'hébergement des personnes âgées notamment ».

**Une offre actuelle assez conséquente :**

- 259 places en EHPAD.
- 10 places d'UPAD<sup>1</sup>.
- 169 logements en Résidence autonomie / services.
- 64 logements locatifs sociaux adaptés.
- 146 logements privés ayant fait l'objet d'adaptation à la perte d'autonomie (entre 2008 et 2015).



## Gestion communale de 3 résidences séniors

Résidence Bon Accueil	Résidence Saint Christophe	Résidence Les Brains
		
<b>Résidence autonomie</b> Structure autorisée par le Conseil départemental jusqu'au 01/01/2038.	<b>Résidence services</b>	<b>Résidence services</b>
Créée en 1976 65 logements pour 75 places autorisées, dont 1 temporaire.	Créée en 1982 32 logements pour 34 places.	Créée en 1990 8 logements pour 12 places.
Bailleur : Maine-et-Loire Habitat qui est propriétaire du terrain. La convention a pris fin le 30/06/2019, renouvelée par tacite reconduction annuellement.	Bailleur : Sèvre-Loire-Habitat Bail emphytéotique du 1 <sup>er</sup> août 1981 au 31 juillet 2036.	Bailleur : Gambetta immobilier Bail emphytéotique jusqu'au 31 mars 2045.
La Commune gère et loue les logements. Une redevance est payée annuellement auprès de MLH.	SLH gère et loue les logements.	Gambetta gère et loue les logements
<b>Soit 121 places pour 105 logements</b>		



**Centre Communal d'Action Sociale :**  
un établissement public administratif communal





## Le CCAS : les instances décisionnaires

Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire,

Le CA détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

### Conseil d'Administration du CCAS

- Présidé par le Maire
- ✓ 9 membres élus,
- ✓ 8 membres nommés.

En 2024 :

- 10 Conseils d'administration
- 55 délibérations

Délégation donnée à la commission permanente

### Commission Permanente du CCAS

- Présidée par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS,
- ✓ 2 membres élus,
- ✓ 2 membres nommés,
- ✓ 2 suppléants.

- Assure l'étude et l'attribution des demandes individuelles

En 2024 :

- 11 Commissions
- 32 décisions



## Composition du Conseil d'Administration

Nom - Prénom	Fonction/Association
PITON Gilles	Président
MONTAILLER Claudie	Vice-Présidente – membre élu
ADAM Dominique	Membre élu
ALLAIRE Magalie	Membre élu
BENETEAU Sylvia	Membre élu
DESSEVRE Yvette	Membre élu
GUIBERTEAU Marie-Christine	Membre élu
MORINEAU Séverine	Membre élu
ROBICHON Anita	Membre élu
BORE René	Membre nommé- ADMR
BRETAULT Anne	Membre nommé – Centre social Val'Mauges
DU BOUCHERON Olivier	Membre nommé – Association des parents, tuteurs et amis des résidents de Maison Rochas
CADEAU Jean	Membre nommé – SSIAD Loire et Mauges
GENTY Gaston	Membre nommé - ALISE
MOREAU Marie-Thérèse	Membre nommé – Association Vis L'Âge
ROUSSEAU Dominique	Membre nommé – Amicale des retraités La Pommeraye
THARREAU Edith	Membre nommé – Secours catholique





## Les missions légales et obligatoires des CCAS

- ✓ La domiciliation des personnes sans domicile stable et ayant un lien avec la commune.
- ✓ L'instruction des dossiers de demande d'aide sociale et la transmission au Préfet ou au Président du conseil départemental, des dossiers de demande d'aide sociale (APA, RSA).
- ✓ Une analyse annuelle des besoins sociaux qui sert à définir les axes des politiques sociales.
- ✓ La lutte contre les exclusions et de la tenue à jour du fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale.

## Les actions sociales facultatives du CCAS

- ✓ Des aides financières
- ✓ Soli'Market
- ✓ Pass Loisirs Culture
- ✓ Mutuelle communale



**Le transfert de la gestion des résidences séniors  
au Centre Communal d'Action Sociale**



## Origine du projet

En 2020, l'équipe municipale a souhaité explorer la perspective de transférer les établissements en gestion communale vers d'autres gestionnaires.

Une étude menée par les cabinets CALIA Conseil, De Gaulle Fleurance et Associés et Yoobaky entre juillet 2021 et janvier 2022.

Plusieurs scénarii étudiés :

- La gestion directe en régie,
- La gestion confiée au CCAS,
- La gestion confiée à une association.

La Commune et le CCAS ont conclu à l'opportunité de confier la gestion des 3 résidences seniors au CCAS de Mauges-sur-Loire, garantissant ainsi le maintien de ces places sur le territoire.

Délibération du CM du 15 décembre 2022

Délibération du CA du CCAS du 28 novembre 2022



## Démarches et échéances

1 – Transformation des résidences services en résidences autonomie :

- Résidence Saint Christophe : échange en cours avec SLH, le CD et la DDT pour déconventionner avec l'Etat et reconventionner avec le Département. Dépôt de la demande d'agrément avant le 31/12/2025
- Résidence Les Brains : après étude, restera résidence services.

2 – Transfert de la gestion au CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec dans un 1<sup>er</sup> temps, une mise à disposition du personnel de la commune au CCAS. Le transfert du personnel est envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.



## Les répercussions

La direction générale du CCAS sera assurée par la direction du pôle services à la population de la commune dans le cadre d'une mise à disposition partielle (10% ETP), dans un objectif de cohérence entre la gestion des services municipaux et du CCAS.

Le temps de travail de la directrice opérationnelle du CCAS sera réévalué en tenant compte de la gestion des résidences (passage de 25% à 55% CCAS et de 75% commune à 45%).

Le temps de travail de la responsable gérontologie sera réparti entre la commune et le CCAS (50%).

Les services support seront facturés au réel pour les fonctions RH, finances et exploitation.



## PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RESIDENCE BON ACCUEIL



## Projet nouvelle résidence Bon Accueil

Lotissement le  
Clos des  
Vignes  
5 098 m<sup>2</sup>,

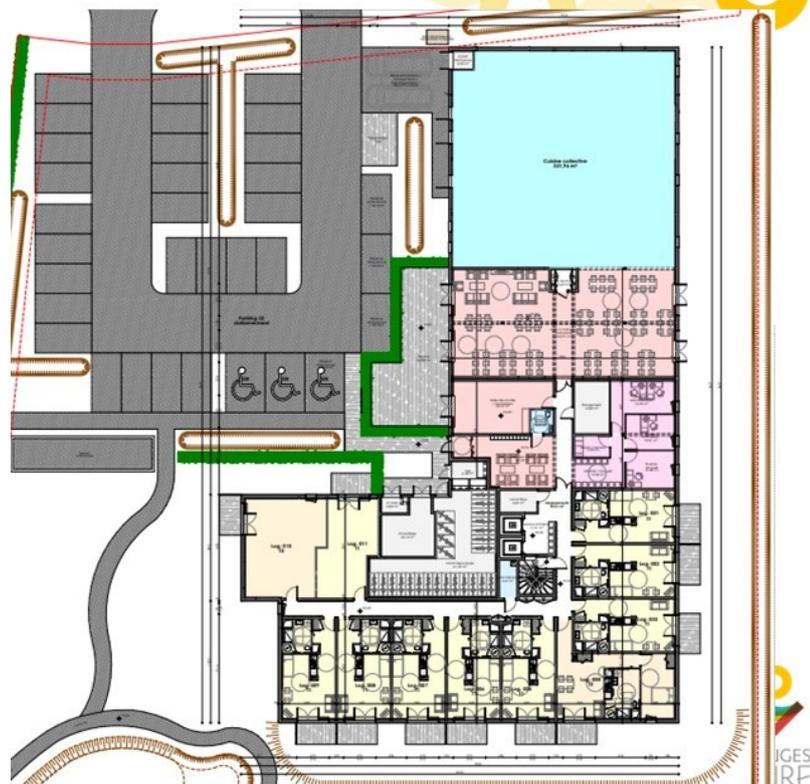
Achat en VEFA  
de l'ensemble  
immobilier par  
MLH à  
Pierreval



## Projet nouvelle résidence Bon Accueil

Superficie utile :  
3.149m<sup>2</sup>

RA : 3.014 m<sup>2</sup>  
Cuisine scolaire : 135 m<sup>2</sup>



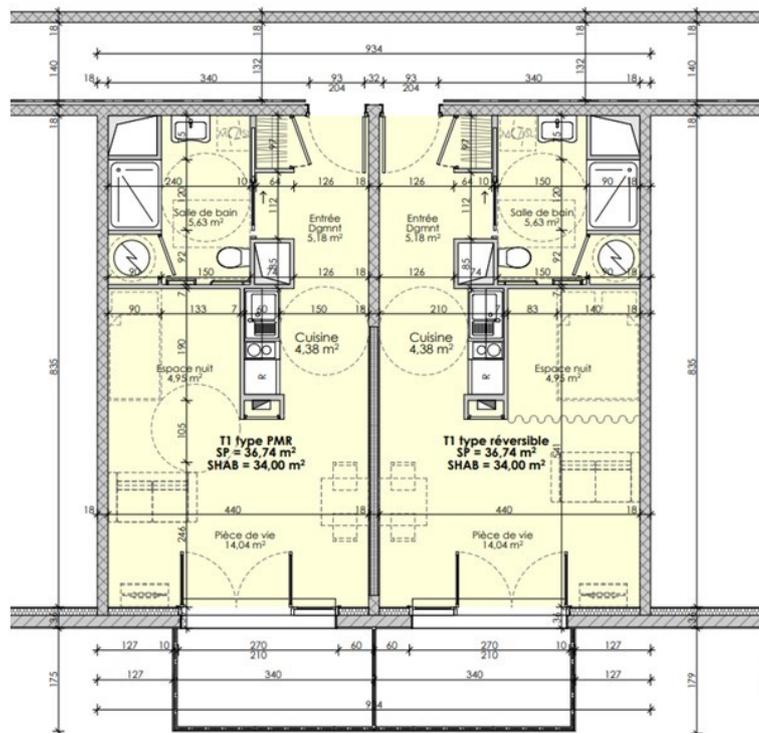
## Projet nouvelle résidence Bon Accueil

63 T1 bis,  
(dont 8 seraient  
facilement  
communicants pour  
des couples)

6 T2



## Projet nouvelle résidence Bon Accueil



# Projet nouvelle résidence Bon Accueil

## FINANCEMENT GLOBAL CUISINE+RA

Financement		en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	3 929 162 €	48,41%	3,51%	40 et 50
Prêt complémentaire PLS (PHARE)	3 293 918 €	40,58%	3,00%	40 Ans
Prêts 1%			0,75%	40 Ans
Prêts Libres	560 472 €	6,91%	3,65%	30 Ans
Subventions Etat et Déléataire				
Apport provision	333 000 €	4,10%		
<b>Total financement</b>		<b>8 116 552 €</b>		

## Redevance résidence autonomie

Ex	ANNEE	ANNUITES EMPRUNTS			CHARGES							REDEVANCES		
		Emprunts CDC	Emprunts AL	Autres Emprunts	Fonds Propres	PGE	Frais de Gestion	DO	Assurance Immeuble	TFPB	CGLLS	Total des Charges	Redevance Immobilière	Prix par journée
1	2027	322 776					11 403		451			334 630	334 630	13
2	2028	322 776					11 723		464		9 206	344 168	344 168	14
3	2029	322 776					12 051		478		9 468	344 773	344 773	14
4	2030	322 776					12 388		492		9 485	345 141	345 141	14
5	2031	322 776					12 735		507		9 495	345 513	345 513	14
6	2032	322 776					13 092		522		9 505	345 895	345 895	14
7	2033	322 776				42 480	13 458		538		9 516	388 768	388 768	15
8	2034	322 776				48 522	13 835		554		10 895	396 382	396 382	16
9	2035	322 776				49 881	14 223		571		10 904	398 354	398 354	16
10	2036	322 776				51 277	14 621		588		10 959	400 220	400 220	16
11	2037	322 776				52 713	15 030		606		11 010	402 135	402 135	16
12	2038	322 776				54 189	15 451		624		11 063	404 102	404 102	16
13	2039	322 776				55 706	15 884		642		11 117	406 125	406 125	16
14	2040	322 776				57 266	16 328		662		11 172	408 204	408 204	16
15	2041	322 776				58 870	16 786		682		11 230	410 342	410 342	16
16	2042	322 776				60 518	17 256		702		11 289	412 540	412 540	16
17	2043	322 776				62 212	17 739		723		11 349	414 799	414 799	16
18	2044	322 776				63 954	18 236		745		11 411	417 121	417 121	17
19	2045	322 776				65 745	18 746		767		11 475	419 509	419 509	17
20	2046	322 776				67 586	19 271		790		11 541	421 963	421 963	17
21	2047	322 776				69 478	19 811		814		11 608	424 487	424 487	17
22	2048	322 776				71 424	20 365		838		11 678	427 080	427 080	17
23	2049	322 776				73 424	20 936		863		11 749	429 747	429 747	17
24	2050	322 776				75 479	21 522		889		11 822	432 488	432 488	17
25	2051	322 776				77 593	22 124		916		11 898	435 306	435 306	17
26	2052	322 776				79 765	22 744		943	17 179	11 975	455 383	455 383	18
27	2053	322 776				81 999	23 381		972	17 540	12 055	458 722	458 722	18
28	2054	322 776				84 295	24 035		1 001	17 908	12 137	462 152	462 152	18
29	2055	322 776				86 655	24 708		1 031	18 284	12 221	465 675	465 675	18
30	2056	322 776				89 081	25 400		1 062	18 668	12 308	469 295	469 295	19
31	2057	322 776				91 576	26 111		1 094	19 060	12 397	473 013	473 013	19
32	2058	322 776				94 140	26 842		1 126	19 461	12 488	476 833	476 833	19
33	2059	322 776				96 776	27 594		1 160	19 869	12 582	480 757	480 757	19
34	2060	322 776				99 485	28 367		1 195	20 287	12 679	484 788	484 788	19
35	2061	322 776				102 271	29 161		1 231	20 713	12 778	488 930	488 930	19
36	2062	322 776				105 135	29 977		1 268	21 148	12 881	493 184	493 184	20
37	2063	322 776				108 078	30 817		1 306	21 592	12 986	497 554	497 554	20
38	2064	322 776				111 105	31 680		1 345	22 045	13 094	502 044	502 044	20
39	2065	322 776				114 216	32 567		1 385	22 508	13 205	506 656	506 656	20
40	2066	322 776				117 414	33 479		1 427	22 981	13 319	511 394	511 394	20

## Redevance cuisine scolaire

Ex	ANNEE	ANNUITES EMPRUNTS			CHARGES							REDEVANCES			
		Emprunts CDC	Emprunts AL	Autres Emprunts	Fonds Propres	PGE	Frais de Gestion	DO	Assurance Immeuble	TFPB	CGLLS	Total des Charges	Redevance Réglementaire	Redevance Immobilière	Prix par journée
1	2027			31 049			841		22	600		32 511		32 511	
2	2028			31 049			864		22	613		32 548		32 548	
3	2029			31 049			888		23	625		32 586		32 586	
4	2030			31 049			913		24	639		32 625		32 625	
5	2031			31 049			939		24	652		32 664		32 664	
6	2032			31 049			965		25	666		32 705		32 705	
7	2033			31 049		3 036	992		26	680		35 783		35 783	
8	2034			31 049		3 468	1 020		27	694		36 258		36 258	
9	2035			31 049		3 565	1 049		28	709		36 399		36 399	
10	2036			31 049		3 665	1 078		28	723		36 544		36 544	
11	2037			31 049		3 768	1 108		29	739		36 692		36 692	
12	2038			31 049		3 873	1 139		30	754		36 845		36 845	
13	2039			31 049		3 981	1 171		31	770		37 002		37 002	
14	2040			31 049		4 093	1 204		32	786		37 164		37 164	
15	2041			31 049		4 208	1 238		33	803		37 330		37 330	
16	2042			31 049		4 325	1 272		34	819		37 500		37 500	
17	2043			31 049		4 446	1 308		35	837		37 675		37 675	
18	2044			31 049		4 571	1 344		36	854		37 855		37 855	
19	2045			31 049		4 699	1 382		37	872		38 039		38 039	
20	2046			31 049		4 831	1 421		38	891		38 229		38 229	
21	2047			31 049		4 966	1 461		39	909		38 424		38 424	
22	2048			31 049		5 105	1 501		40	928		38 624		38 624	
23	2049			31 049		5 248	1 543		42	948		38 830		38 830	
24	2050			31 049		5 395	1 587		43	968		39 041		39 041	
25	2051			31 049		5 546	1 631		44	988		39 258		39 258	
26	2052			31 049		5 701	1 677		46	1 009		39 481		39 481	
27	2053			31 049		5 861	1 724		47	1 030		39 710		39 710	
28	2054			31 049		6 025	1 772		48	1 052		39 946		39 946	
29	2055			31 049		6 193	1 822		50	1 074		40 187		40 187	
30	2056			31 049		6 367	1 873		51	1 096		40 436		40 436	
31	2057					6 545	1 925		53	1 119		9 642		9 642	
32	2058					6 728	1 979		54	1 143		9 904		9 904	
33	2059					6 917	2 034		56	1 167		10 174		10 174	
34	2060					7 110	2 091		58	1 191		10 451		10 451	
35	2061					7 310	2 150		59	1 216		10 735		10 735	
36	2062					7 514	2 210		61	1 242		11 027		11 027	
37	2063					7 725	2 272		63	1 268		11 327		11 327	
38	2064					7 941	2 336		65	1 295		11 636		11 636	
39	2065					8 163	2 401		67	1 322		11 953		11 953	
40	2066					8 392	2 468		69	1 349		12 278		12 278	
41	2067					8 627	2 537		71	1 378		12 613		12 613	
42	2068					8 868	2 608		73	1 407		12 956		12 956	

Monsieur Christophe JOLIVET demande combien il y a de logements.

Madame Claudie MONTAILLER répond qu'il y a 250 places Ehpad sur le territoire et 10 places pour personnes âgées désorientées à la Maison Rochas. Il y a 169 logements en résidence autonomie et service (à la fois communal et associatif). Et il y a les logements locatifs sociaux adaptés, fléchés en direction des personnes âgées. Enfin, 146 logements privés ont fait l'objet d'adaptation.

Madame Marie-Paule ANGEBAULT interroge sur la provenance des résidents.

Madame Claudie MONTAILLER répond qu'ils sont plutôt de Mauges-sur-Loire, mais un peu moins à La Pommeraye.

Madame Lydia MUSSET entend qu'il s'agit d'un avant-projet mais elle se demande quel regard aura la commune sur la finalité des plans proposés. Elle s'inquiète de la lumière à l'intérieur des logements.

Madame Claudie MONTAILLER précise qu'il y a deux vantaux et deux châssis fixes de chaque côté qui apporteront plus de lumière.

Madame Lydia MUSSET demande si une ergothérapeute a travaillé sur le projet, car il lui semble que l'accès à l'espace sanitaire est relativement loin de l'espace nuit. Actuellement, beaucoup de résidents soulèvent le problème de ne pas avoir un espace nuit isolé.

Madame Claudie MONTAILLER rappelle que c'est une résidence autonomie où les gens sont autonomes. Aujourd'hui les gens sont dans des studios, dont la surface est plus petite.

Madame Lydia MUSSET interroge sur la protection solaire, si ce sont des volets roulants classiques. Elle demande s'il serait possible d'avoir des oscilo-battants.

Madame Claudie MONTAILLER répond que tout cela n'est pas encore déterminé. Elle précise qu'il y aura deux ascenseurs dans la résidence. Elle n'exclut pas de faire travailler une ergothérapeute sur le projet. Elle indique que dans les logements actuels, ce sont les salles de bains qui sont inadaptées.

Monsieur Robert BOISTAULT demande s'il a été envisagé que le parking se fasse sous la résidence et si le mode de chauffage est arrêté (circuit eau ou électrique).

Madame Claudie MONTAILLER répond négativement en expliquant que le terrain étant en pente, cette solution n'est pas possible. Pour ce qui est du chauffage, le choix n'est pas arrêté à ce jour car le travail sur le dossier commence.

Monsieur Robert BOISTAULT indique qu'il faut penser aux différentes énergies de demain pour choisir le chauffage. Enfin, il demande sur combien d'années la commune s'engage à être bien dotée avec ce projet.

Madame Claudie MONTAILLER pense qu'on ne peut s'engager que sur 20 ans pour la capacité. En parallèle l'Etat développe l'Ephad hors des murs, pour rester le plus longtemps possible à domicile.

Monsieur le Maire précise qu'il y a toujours le projet de St Florent-le-Vieil. Il est vrai que le besoin va être grandissant dans les 30 ans à venir.

Monsieur Nicolas LE LABOURIER demande si sur la partie Ouest il y a une réserve foncière pour une extension future.

Madame Claudie MONTAILLER répond négativement.

## **B – Décisions**

Monsieur le Maire fait l'appel à 20h01 mn avec 47 conseillers et 8 procurations.

Monsieur le Maire indique que l'approbation du procès-verbal en date du 14 novembre 2024 est reportée au Conseil Municipal du mois de janvier 2025.

Monsieur Freddy MARTIN arrive à 20h28.

Madame Séverine MORINEAU arrive à 20h40.

La séance débute à 20h50.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_001

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION AIDE SOCIALE RESIDENCE BON ACCUEIL**

Madame C. MONTAILLER, adjointe au Social, Santé et Gérontologie rappelle que la Commune de Mauges-sur-Loire gère la résidence autonomie Bon Accueil sur la commune déléguée de la Pommeraye.

La résidence Bon accueil est une résidence autonomie, qui a ce jour, n'est pas habilitée à l'aide sociale. Pour rappel, avant 2023, les résidents devaient payer la redevance pendant 3 ans avant de pouvoir demander l'aide sociale auprès du Département. En 2023, il y a eu une situation transitoire, permettant l'obtention de l'aide sociale dès l'entrée dans la résidence. Les Résidences Autonomie (RA) restent tout de même sous un statut non Habilité à l'Aide Sociale (HAS). En janvier 2025, l'Habilitation à l'Aide Sociale des résidences autonomie va être mise en place au travers d'une convention d'aide sociale d'une durée 5 ans, prenant effet le 01/01/2025. L'aide sociale sera versée au bénéficiaire.

Une résidence autonomie se veut à caractère social. C'est pourquoi, il est proposé que la résidence Bon Accueil puisse être habilitée à l'aide sociale afin de répondre aux résidents qui seraient en grande précarité. En effet, pour qu'une aide sociale soit accordée, il faut que ces établissements disposent de places habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Un établissement est habilité pour son ensemble, mais peut décider du nombre de personnes à accueillir pour ne pas mettre en difficulté l'équilibre du budget global.

VU l'avis favorable de la Commission Social, Santé, Gérontologie du 28 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention ;
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_002

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **PROJET DE CONSTRUCTION D UNE NOUVELLE RESIDENCE AUTONOMIE A LA POMMERAYE**

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social Santé G rontologie, rappelle que la R sidence Autonomie Bon Accueil est aujourd'hui obsol te techniquement, qu'une op ration de r habilitation n'est pas envisageable   des co ts acceptables, et qu'il est recherch  un nouveau site d'implantation.

Un projet a  t  pr sent  par Maine-et-Loire Habitat   la commune pour donner suite   une opportunit  pr sent e par le promoteur PIERREVAL qui r alise un projet de lotissement d di    une offre d'habitat diversifi  Rue Paul Gauguin   La Pommeraye.

Dans ce cadre, le promoteur a propos  de vendre en VEFA un ensemble immobilier   Maine-et-Loire Habitat pour constituer une nouvelle r sidence autonomie avec la possibilit  de dimensionner la cuisine pour servir  galement des repas aux  l ves de la commune.

L'avant-projet comprend un  tablissement de 75 places r parties sur 63 T1 bis, 6 T2, des locaux de service dont une cuisine collective pouvant produire pour les r sidents et les  l ves, des bureaux et une salle   manger. La surface utile s' tablit   3 149 m<sup>2</sup> environ dont 3 014 m<sup>2</sup> affect s en propre   la r sidence autonomie et 135 m<sup>2</sup>   la cuisine scolaire.

Le bailleur social a pr sent    la commune de Mauges-sur-Loire l'estimation des montants de redevance pr visionnelle   affecter   la r sidence et   la cuisine scolaire. Ces redevances pr visionnelles sont jointes en annexe. Elles restent   ce stade   consolider consid rant le travail en cours entre les diff rents services sur les prestations techniques et l' valuation des charges (portes automatiques, ascenseurs) amen s    tre int gr es dans ce calcul de redevance.

Il est pr vu une convention de gestion    tablir avec la commune. Dans cette convention de gestion, une distinction sera  tablie entre la cuisine scolaire et la cuisine de la r sidence.

Il est aujourd'hui n cessaire de d lib rer sur un accord de principe pour permettre   Maine-et-Loire Habitat de signer un contrat de r servation avec le promoteur PIERREVAL.

VU l'avis favorable de la commission Social Sant  G rontologie du 26 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Apr s en avoir d lib r    :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilis�</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **D CIDE DE :**

- Donner un accord de principe sur les plans d'avant-projet et valider les montants de redevance pr visionnelle  tant entendu que ces montants restent   ajuster   la marge dans le cadre des discussions en cours sur les prestations techniques.
- S'engager   assurer la gestion future de la r sidence.
- D cider qu'en cas d'abandon du projet par la collectivit , quel qu'en soit la raison, la Commune versera   Maine-et-Loire Habitat une indemnit  de 20 000   correspondant au co t d' tude du projet.

➤ Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à la présente opération.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_003

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **PROJET D'ETABLISSEMENT RESIDENCE BON ACCUEIL**

Madame C. MONTAILLER, adjointe Social, Santé et Gérontologie rappelle que le vieillissement de la population est un enjeu majeur, du fait de sa constante évolution. C'est pourquoi, la résidence autonomie Bon Accueil se présente comme une solution adaptée, offrant un cadre de vie sécurisé et convivial, tout en préservant l'autonomie et la dignité des résidents.

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose à tous les établissements sociaux et médico-sociaux dans son article 12 (article L.311-8 du code de l'action sociale et des familles) d'établir un projet d'établissement. Il définit la politique générale de l'établissement et impulse une dynamique pour les cinq années à venir.

Rédiger un projet d'établissement implique d'analyser l'existant, de déterminer les objectifs pour les années à venir et d'adopter un plan d'actions pour atteindre ces objectifs. Le projet d'établissement vise à une amélioration de l'accompagnement des résidents dans le respect d'une réalité budgétaire.

La rédaction, participative et pluridisciplinaire, de ce projet d'établissement, s'est construit de la manière suivante :

- Constitution d'un comité de pilotage composé de trois résidents, l'adjointe Social, Santé et Gérontologie, la responsable gérontologie, deux représentants du personnel et le responsable de la résidence. Ce comité de pilotage s'est réuni à trois reprises pour la réflexion et validation des étapes principales (construction de l'enquête, résultat de l'enquête et choix des objectifs, présentation et validation du projet d'établissement) ;
- Enquête auprès des résidents et du personnel ;
- Table ronde avec les résidents ;
- Échange et réflexion avec le personnel ;
- Présentation au Conseil de Vie Sociale ;
- Validation par la commission Social, Santé et Gérontologie et le Bureau Municipal

Le projet d'établissement de la résidence Bon Accueil s'articule autour de sa présentation, ses missions, ses résidents, son projet de vie, son entourage, son ouverture vers l'extérieur, son équipe de professionnels. Il se décline en 8 fiches actions.

Ce document, indispensable au fonctionnement de la résidence, devra être affiché au sein de l'établissement.

VU l'avis favorable de la Commission Social, Santé et Gérontologie du 28 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver le projet d'établissement de la résidence autonomie Bon accueil.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_004

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION 2 DU PLU DE MAUGES SUR LOIRE**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que la Commune de Mauges-sur-Loire s'est engagée dans une procédure de modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), comme cela a été présenté lors de la séance du 22 juin 2023.

Cette modification n°2 du PLU a fait l'objet d'un arrêté de prescription du Maire en date du 11 janvier 2024, définissant les objets poursuivis par cette procédure. Cet arrêté est annexé à la présente délibération.

La modification n°2 du PLU a ensuite été soumise pour avis aux Personnes Publiques Associées et pour avis conforme à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Enfin, elle a été mise à l'enquête publique du 16 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024, sous la responsabilité de M. Bernard BEAUPERE, commissaire enquêteur.

Suite à l'ensemble de ces démarches, plusieurs modifications ont été apportées au dossier tel qu'il avait été soumis aux Personnes Publiques Associées, à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi qu'à l'enquête publique. Ces modifications sont précisées dans le document annexé à la présente délibération.

Il convient aujourd'hui de procéder par délibération à l'approbation de la modification n°2 du PLU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Mauges approuvé le 8 juillet 2013, dont la révision a été prescrite le 19 juin 2019 ;

VU le PLU de la Commune de Mauges-sur-Loire approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 ayant fait l'objet d'une modification approuvée en date du 19 mai 2022 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 11 janvier 2024 ayant prescrit la présente procédure de modification de droit commun ;

VU la notification du projet de modification du PLU aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;

VU les avis émis par les Personnes Publiques Associées sur le projet de modification du PLU ;

VU l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire en date du 17 juin 2024 établissant que la modification n°2 n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes de l'environnement et qu'il n'est pas nécessaire de soumettre cette procédure à évaluation environnementale ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2024 portant décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification n°2 ;

VU l'avis de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté en date du 5 juin 2024 ;

VU la réunion avec les Personnes Publiques Associées en date du 7 juin 2024 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 11 juillet 2024 soumettant à enquête publique le projet de modification n°2, enquête qui s'est déroulée du 16 septembre 2024 au 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

VU le rapport et les conclusions de Monsieur Bernard BEAUPERE, commissaire enquêteur ;

VU l'annexe à la présente délibération présentant les modifications apportées suite à l'enquête publique et préalablement à l'approbation de la présente modification n°2 ;

CONSIDÉRANT que la présente modification de droit commun comporte les objets suivants :

- d'élaborer des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur des emprises stratégiques de développement de l'habitat au sein des zones urbaines afin d'éviter que des projets ponctuels

- n'obèrent les possibilités de densification ;
- de modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de les mettre en compatibilité avec des évolutions de contexte sur les projets identifiés ;
- de mettre à jour la liste des emplacements réservés par :
  - des modifications pour les mettre en compatibilité avec des évolutions de contexte sur les projets identifiés,
  - des suppressions pour des projets réalisés ou abandonnés,
  - des ajouts pour des projets identifiés depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ;
- de créer des linéaires de protection du commerce à Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil dans une démarche de revitalisation des centres-bourgs ainsi que la mise à jour du périmètre existant à La Pommeraye ;
- d'ajouter des bâtiments ayant perdu leur vocation agricole pour permettre des changements de destination en zone agricole de façon limitée et de préciser les destinations autorisées pour ces bâtiments en permettant notamment la destination d'habitation ;
- d'apporter des modifications au règlement graphique au sein des zones urbaines, pour :
  - favoriser la densification de l'habitat sur certaines emprises :
    - créer deux secteurs en centre-bourg pour permettre des hauteurs de constructions plus importantes en zone UA et UB à Montjean-sur-Loire, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil,
    - mettre à jour le zonage afin que la destination autorisée soit cohérente avec la vocation de la zone afin de permettre l'implantation de logements ;
  - permettre le développement de l'activité économique sur d'autres emprises :
    - mettre à jour le zonage afin que la destination autorisée soit cohérente avec la vocation de la zone afin de permettre l'implantation d'entreprises ou d'activités touristiques ;
  - anticiper les possibilités de renouvellement urbain dans les centres-bourgs par reconversion de zones dont l'activité économique est amenée à cesser :
    - mettre à jour le zonage afin que la destination autorisée soit cohérente avec la vocation de la zone afin de permettre l'implantation de logements ;
  - assurer une cohérence de zonage pour les équipements publics :
    - classer les emprises de cimetières en zone urbaine relative aux équipements ;
- d'apporter des modifications au règlement écrit visant à :
  - mettre en conformité les dispositions avec de nouvelles réglementations qui s'imposent au territoire :
    - assurer la gestion des eaux pluviales des opérations et constructions nouvelles conformément aux dispositions techniques appliquées par Mauges Communauté ;
  - éclaircir certaines dispositions qui pouvaient être sujet à des interprétations différentes :
    - préciser que la gestion des ordures ménagères s'effectue à l'échelle de l'unité foncière du projet,
    - préciser la notion de logements sociaux en application des dispositions de la loi SRU,
    - en zone urbaine, encadrer l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques afin de préserver l'unité architecturale,
    - préciser l'application des dispositions relatives à la préservation d'un pourcentage d'espace libre ;
  - favoriser la densification au sein des enveloppes urbaines, et notamment dans les polarités identifiées au SCoT :
    - permettre la densification des centres-bourgs tout en limitant la consommation d'espace en augmentant la hauteur des constructions dans certains secteurs identifiés ;
  - renforcer la protection :
    - dans les réservoirs de biodiversité identifiés, renforcer les conditions d'implantation des constructions afin de préserver le caractère de la zone,
    - préciser la réglementation concernant la protection des haies ;
  - renforcer la protection sur les zones agricoles :
    - concernant l'implantation des constructions annexes aux constructions principales, préciser que leur implantation doit être réalisée dans la même emprise que celle de la construction principale,
    - en zone agricole, préciser les règles d'emprise au sol des constructions annexes ;
- de corriger des erreurs matérielles constatées sur le règlement graphique, la liste du patrimoine protégé et les annexes relatives aux eaux pluviales :
  - corriger la protection d'un bâtiment ne présentant pas d'intérêt patrimonial,
  - mettre en cohérence le zonage d'eaux pluviales avec le rapport de présentation.

CONSIDÉRANT que les avis joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur justifient que les objets de la modification de droit commun soient adaptés avant son approbation ;

CONSIDÉRANT que ces modifications procèdent de l'enquête publique et des avis et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du commissaire enquêteur qui énonce trois réserves, cinq remarques et la recommandation suivantes :

- réserves :
  - création de l'OAP Rue de la Chapelle au Mesnil-en-Vallée : modifier les 3 possibilités d'accès (voie principale d'accès aux parcelles construites uniquement par le bas de la rue de la Chapelle à l'ouest, accès par la rue de la Peltrie aux seules parcelles au droit de la rue, voie douce reportée au nord par le jardin public) ;
  - création de l'OAP Rue Nationale à Montjean-sur-Loire : ajouter dans les orientations d'aménagement la mention « aménager le carrefour d'accès depuis la RD 751 » ;
  - création de l'OAP Rue d'Anjou au Marillais : ajouter également dans les orientations d'aménagement la mention « aménager le carrefour d'accès depuis la RD 751 » ;
- remarques :
  - modification du règlement graphique : retirer la modification de zonage UE vers UB à La Chapelle-Saint-Florent ;
  - modification du règlement graphique : retirer la modification de zonage UY vers UB au Mesnil-en-Vallée ;
  - modification du règlement écrit : modifier la distance pour l'implantation des annexes en zones A et N à 20 mètres de l'habitation (au lieu de 30 mètres prévus) ;
  - changement de destination La Coleraye à Bourgneuf-en-Mauges : ajouter au dossier les photos de l'habitation et de la grange ;
  - changement de destination La Ménardière à Saint-Laurent-du-Mottay : retirer du dossier et à la place corriger l'erreur du cadastre ;
- recommandation :
  - mettre en place la commission communale « Aménagement et préservation de la nature » prévue pour concilier les projets d'aménagement avec la protection – ou la promotion – de la biodiversité et des continuités écologiques dans les bourgs ;

CONSIDÉRANT que les réserves et remarques du commissaire enquêteur ont été émises en cohérence avec les remarques des personnes publiques associées et qu'elles ont été prises en compte dans la version soumise à l'approbation du dossier de modification n°2, objet de la présente délibération ;

CONSIDÉRANT les remarques des administrés dans le cadre de l'enquête publique amenant la Commune à formaliser des rencontres :

- en date du 3 octobre 2024 au sujet de l'OAP Rue de la Chapelle au Mesnil-en-Vallée,
- en date du 8 octobre 2024 au sujet de l'OAP Rue d'Anjou au Marillais ;

CONSIDÉRANT que les administrés ont également formulé, pendant l'enquête publique, des remarques au sujet de la création de l'OAP La Boire du Seil au Marillais concernant l'ajustement du périmètre et la suppression des principes d'accès pouvant limiter la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que les administrés ont également formulé, pendant l'enquête publique, des remarques au sujet de la modification de l'OAP Les Vignes Centre à La Pommeraye afin qu'elle intègre la protection de la cabane de vigne constituant un élément de patrimoine de qualité ;

CONSIDÉRANT que ces rencontres et ces remarques ont également participé à la formalisation de la version soumise à l'approbation du dossier de modification n°2, objet de la présente modification ;

CONSIDÉRANT que la version soumise à l'approbation du dossier de modification n°2, objet de la présente délibération, prend également en compte les remarques émises par les Personnes Publiques Associées comme détaillé dans l'annexe à la présente délibération ;

VU l'ensemble des pièces constitutives du dossier de modification n°2, objet de la présente délibération, incluant le règlement graphique, le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation, annexés à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs stratégiques de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant et de protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 28 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Un élu indique qu'il aurait souhaité des cartographies avant/après pour mieux matérialiser les évolutions sur le territoire.

L'élue fait remarquer qu'il serait encore plus lourd. Une réponse est apportée sur toutes les modifications faites. Il était possible de consulter les cartes lors de l'enquête publique.

Un autre élu indique que les horaires pour consulter l'enquête publique, ne sont pas adaptés aux gens qui travaillent.

Monsieur le Maire répond qu'une enquête publique est réglementée en jours et en heures ouvrées. Il y a eu un travail conséquent fait par la commission et le nombre de créneaux d'ouverture était important ;

L'élu demande s'il y aura des zones pour les énergies renouvelables à l'avenir.

L'élue pense que cela interviendra plus dans une révision du PLU.

Un élu se demande s'il serait possible de mettre en place des zonages de préemption foncière pour réaliser des mobilités douces entre communes déléguées.

L'élue lui répond que ce sont des emplacements réservés.

Monsieur le Maire répond en indiquant que des zones d'accélération ont déjà été déterminées. Il indique qu'il y a de plus en plus de sollicitations pour des implantations de stockage de batteries sur des terrains agricoles. Il faut donc être vigilant. Il ajoute qu'un projet d'agrivoltaïsme a été refusé sur la Chapelle-Saint-Florent car il ne correspondait pas au décret de fin mars 2024. Il n'y a pas de nouveau dossier sur Mauges-sur-Loire, uniquement un projet sur Bouzillé qui déborde sur notre territoire et pour lequel la commune sera certainement sollicitée. Il faut se demander quelle doit être la politique en matière d'énergies renouvelables. Il précise que sur le Maine-et-Loire il y a 82 projets d'agrivoltaïsme, dont 23 déposés. Les documents d'urbanisme devront être adaptés à ces sollicitations. Au niveau de Mauges Communauté une charte a été établie, pour exprimer plus une volonté politique. Quant à la question sur les mobilités douces, un travail est fait intra-muros. Il indique qu'effectivement à l'avenir le schéma directeur devra prendre en compte les liens entre les communes déléguées. Aujourd'hui une liaison cyclable de moins de 5 mètres de large, ne rentre pas dans une consommation foncière ZAN. Il faudra mettre sur plan des lignes directrices qui indiquent les voies cyclables, en lien avec l'agriculture.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

#### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Préciser que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'urbanisme) ;
- Préciser que, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en Préfecture.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_005

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **APPEL A PROJETS ANCIENNE USINE CORINE**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Mauges-sur-Loire est propriétaire du site de l'ancienne usine Corine à La Chapelle-Saint-Florent et a lancé l'acquisition de parcelles complémentaires situées au nord et au nord-ouest de l'emprise.

Cet ensemble foncier dispose d'un potentiel stratégique pour le développement d'une offre de logements dans le bourg de La Chapelle-Saint-Florent et c'est pourquoi la Commune a souhaité en assurer la maîtrise foncière.

Plusieurs réflexions ont été menées sur le site et, après avoir examiné les besoins de la Commune sur le bourg de La Chapelle-Saint-Florent, il a été choisi de s'orienter vers la création d'un nouveau quartier d'habitation intégré au centre-bourg, éventuellement accompagné d'équipements de services ou de commerces. Afin de concrétiser ce projet, il est proposé de lancer un appel à projets afin de sélectionner un opérateur qui puisse engager l'aménagement du quartier et éventuellement les constructions correspondantes. Il est proposé qu'au préalable, la Commune assure la démolition des emprises bâties du site.

L'appel à projets sera engagé selon les conditions suivantes :

- périmètre de l'appel à projets correspondant aux emprises acquises par la Commune ou en cours d'acquisition (à l'exception de certaines parties permettant d'assurer un recul vis-à-vis des maisons voisines) ;
- proposition du prix d'acquisition par les acquéreurs avec un prix plancher à 80 000 € ;
- critères de sélection :
  - compréhension des enjeux portés par la Commune,
  - expérience du candidat (notamment au travers des références) et capacité à mener le projet au regard des moyens mis en œuvre et en cas de groupement : pertinence et cohérence de l'équipe proposée,
  - plan de financement, notamment le prix d'achat du foncier et le prix de sortie (prix de cession ou loyers proposés),
  - nombre de logements créés, mixité des typologies de logements et mixité des usages sur le quartier,
  - qualité du parti d'aménagement proposé, cohérence globale du projet et intégration dans le contexte du site,
  - cohérence des délais de réalisation ;
- dossier de candidature à constituer afin de permettre à la Commune de choisir un opérateur selon les critères déterminés ;
- date limite de réponse : 31 janvier 2025 à 12h.

VU la feuille de route politique de la commune de Mauges-sur-Loire et notamment l'objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les projets de règlement de consultation et de cahier des charges annexés à la présente ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 25 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Un élu demande si on connaît le besoin réel de logements sur cette partie du territoire. Il fait remarquer que le SSIAD devait intégrer le multi projet, il souhaite savoir ce qu'il en est dans cette nouvelle version.

Monsieur le Maire répond que le SSIAD avait le projet de rejoindre ce site. Des études avec Maine-et-Loire Habitat ont été faites. Mais le SSIAD a estimé que le loyer était trop conséquent pour eux et ils se sont questionnés sur le fonctionnement. Ils ont préféré rester sur le site actuel et récupérer des logements. Une démarche a donc été engagée avec Sèvre Loire Habitat, propriétaire des logements, pour transformer des locaux d'habitation en locaux de service. Il fallait déconventionner les logements auprès des services de l'État qui a demandé l'autorisation au Département. Après une réponse positive du Département, le SSIAD est sorti du projet Corine. En parallèle, des investisseurs privés sont entrés en contact avec la commune pour le site Corine.

Une élue précise que le SSIAD a une dotation par l'ARS pour apporter les soins et gérer leur association. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ils auront obligation de mettre en place un service autonomie pour la prise en charge des

patients à la sortie de l'hôpital. Ils dépendent d'une tutelle et ne sont pas maîtres de tout.

Monsieur le Maire indique que la volonté politique est de les garder sur le territoire.

Une élue fait remarquer que le choix de laisser seulement un mois pour l'appel à projet paraît court.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des intérêts exprimés, mais il faut ouvrir à d'autres porteurs de projets dans le but de revitalisation de La Chapelle-Saint -Florent.

Un élu demande si une estimation a été faite pour la réalisation de rendre le terrain nu et si une pollution du terrain est connue.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, 300 à 350 000 €. Concernant la pollution Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de pollution connue. Le terrain sera pris en l'état, sans recours possible d'une éventuelle découverte de pollution. Mais les tests n'ont rien fait apparaître. L'idée est de garder les vestiges de l'usine de confection de chaussures.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

**DÉCIDE DE :**

- Valider le lancement d'un appel à projets sur le site de l'ancienne usine Corine à La Chapelle-Saint-Florent selon les conditions décrites dans le règlement de consultation et le cahier des charges annexés à la présente ;
- Autoriser Monsieur le Maire à engager des échanges avec les candidats en vue de déterminer les modalités de vente de ces emprises dans l'objectif d'y accueillir un nouveau quartier d'habitation.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_006

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CESSION CILAOIS TERRAINS OAP VINOUBE LA CHAPELLE SAINT FLORENT**

Mme N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, indique que la Commune est propriétaire de terrains situés dans le bourg de La Chapelle-Saint-Florent et concernés par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dénommée «Vinoube» dans le Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de ses recherches pour assurer la densification de ses bourgs, la Commune a été sollicitée par l'aménageur Cilaos sur ces emprises en vue de réaliser de nouveaux logements en deux phases, avec l'aménagement de la partie sud dans un premier temps, puis ensuite la partie nord. La société Cilaos propose l'acquisition des parcelles communales au même prix que proposé aux autres propriétaires privés :

- 8 € / m<sup>2</sup> pour les surfaces urbanisables,
- 1 € / m<sup>2</sup> pour les surfaces identifiées en zone humide au PLU.

La proposition financière de Cilaos concerne les parcelles suivantes :

<b>1<sup>er</sup> aménagement – secteur sud</b>			
<b>Parcelle</b>	<b>Surface cadastrale</b>	<b>Prix au m<sup>2</sup></b>	<b>Montant total</b>
075-AB-679	161 m <sup>2</sup> 51 m <sup>2</sup>	8 € 1 €	1 288 € 51 €
075-AB-682	100 m <sup>2</sup> 95 m <sup>2</sup>	8 € 1 €	800 € 95 €
075-AB-1030	106 m <sup>2</sup>	8 €	848 €
075-AB-1034	753 m <sup>2</sup>	8 €	6 024 €
<b>TOTAL secteur sud</b>	<b>1 266 m<sup>2</sup></b>		<b>9 106 €</b>

<b>2<sup>e</sup> aménagement – secteur nord</b>			
<b>Parcelle</b>	<b>Surface cadastrale</b>	<b>Prix au m<sup>2</sup></b>	<b>Montant total</b>
075-AB-633	528 m <sup>2</sup>	8 €	4 224 €
075-AB-635	831 m <sup>2</sup>	8 €	6 648 €
075-AB-636	745 m <sup>2</sup>	8 €	5 960 €
075-AB-638	2 764 m <sup>2</sup>	8 €	22 112 €
075-AB-640	682 m <sup>2</sup>	8 €	5 456 €
075-AB-641	597 m <sup>2</sup>	8 €	4 776 €
075-AB-689	12 m <sup>2</sup> 750 m <sup>2</sup>	8 € 1 €	96 € 750 €
075-AB-700	484 m <sup>2</sup> 108 m <sup>2</sup>	8 € 1 €	3 872 € 108 €
075-AB-703	605 m <sup>2</sup>	8 €	4 840 €
075-AB-704	184 m <sup>2</sup>	8 €	1 472 €
075-AB-705	182 m <sup>2</sup>	8 €	1 456 €
075-AB-1553 (ex 706)	315 m <sup>2</sup>	8 €	2 520 €
075-AB-1555 (ex 707)	50 m <sup>2</sup>	8 €	400 €
075-AB-1557 (ex 708)	1 m <sup>2</sup>	8 €	8 €
075-AB-1559 (ex 709)	166 m <sup>2</sup>	8 €	1 328 €
075-AB-1284	135 m <sup>2</sup>	8 €	1 080 €
075-AB-1283	40 m <sup>2</sup>	8 €	320 €
075-AB-1383	47 m <sup>2</sup>	8 €	376 €
075-AB-1385	98 m <sup>2</sup>	8 €	784 €
<b>TOTAL secteur nord</b>	<b>9 324 m<sup>2</sup></b>		<b>68 586 €</b>

<b>TOTAL 2 secteurs</b>	<b>10 590 m<sup>2</sup></b>		<b>77 692 €</b>
-------------------------	-----------------------------	--	-----------------

VU l'avis des domaines en date du 10 juillet 2024 estimant la valeur des biens à un prix de 86 000 € pour l'ensemble des parcelles assorti d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière arrondie à 77 000 € ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commune de favoriser des opérations de production de logements en densification, dans l'objectif de renforcer son attractivité tout en respectant la sobriété foncière ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiments en date du 15 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>55</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

#### **DÉCIDE DE :**

- Céder les parcelles cadastrées 075-AB-679, 075-AB-682, 075-AB-1030 et 075-AB-1034 situées sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, pour une superficie globale de 1 266 m<sup>2</sup>, à la société CILAOS sise 73 rue Aristide Briand à Rezé (44400) pour leur projet de 1<sup>er</sup> aménagement sur le secteur sud, au prix de neuf mille cent six euros (9 106 € HT).
- Céder les parcelles cadastrées 075-AB-633, 075-AB-635, 075-AB-636, 075-AB-638, 075-AB-640, 075-AB-641, 075-AB-689, 075-AB-700, 075-AB-703, 075-AB-704, 075-AB-705, 075-AB-1553, 075-AB-1555, 075-AB-1557, 075-AB-1559, 075-AB-1284, 075-AB-1283, 075-AB-1383 et 075-AB-1385 situées sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, pour une superficie globale de 9 324 m<sup>2</sup>, à la société CILAOS sise 73 rue Aristide Briand à Rezé (44400) pour leur projet de 2<sup>e</sup> aménagement sur le secteur nord, au prix de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-six euros (68 586 € HT).
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- Désigner Maître Yannick THEBAULT, notaire à Saint-Florent-le-Vieil, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.
- Préciser que chaque vente sera encadrée par la signature d'une promesse unilatérale de vente, qui devra être enregistrée dans les 10 jours suivant sa signature, qui prévoira comme condition l'obtention d'un permis d'aménager sur l'ensemble de la surface du secteur de projet concerné, incluant les parcelles privées, pour un projet de nouveau quartier d'habitation respectant les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente correspondants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_007

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **DESAFFECTATION DECLASSEMENT BATIMENT 8 AVENUE DU 11 NOVEMBRE LA POMMERAYE**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique que les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent d'abord être sortis du domaine public communal. En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- à une désaffectation matérielle du bien,
- à une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

La Commune de Mauges-sur-Loire est propriétaire de l'immeuble situé 8 avenue du 11 Novembre sur la commune déléguée de La Pommeraye. Par délibération n°2024-02-018 en date du 22 février 2024, il a été décidé de céder ce bâtiment.

Afin de pouvoir procéder à la vente, il convient de procéder à la désaffectation, puis au déclassement de ce bien.

CONSIDÉRANT la délibération du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 11 juillet 2014 constatant la désaffectation de la caserne ainsi que la convention de restitution de biens mis à disposition du SDIS et désaffectés en date du 2 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable rendu par la commission économie en dates du 8 janvier et du 6 février 2024 pour la vente de ce bien ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Constater la désaffectation du bâtiment situé 8 avenue du 11 Novembre sur la commune déléguée de La Pommeraye.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de ce bâtiment.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et désaffectation.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_008

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CESSION IMMEUBLE 1 RUE DE VENDEE BOURGNEUF EN MAUGES CONSTITUTION SERVITUDES**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que par délibération n°2024-07-003 du 11 juillet 2024, le Conseil Municipal a approuvé la vente de l'immeuble situé 1 rue de Vendée – Bourgneuf-en-Mauges à Monsieur et Madame THERY Raphaël et Solenne.

Elle indique que le Conseil Municipal a également approuvé la constitution d'une servitude de passage au profit de la parcelle 39-D-1509 sur la parcelle 39-D-1508. Cependant, il est aussi nécessaire de constituer une servitude d'écoulement des eaux pluviales au profit de la parcelle 39-D-1509 sur la parcelle 39-D-1508, celle-ci n'ayant pas été inscrite dans la précédente délibération.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme- Bâtiments en date du 27 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>57</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Compléter le contenu de la délibération n°2024-07-003 du 11 juillet 2024 concernant la vente de l'immeuble situé 1 rue de Vendée à Bourgneuf-en-Mauges à M. et Mme THERY Raphaël et Solenne en approuvant la constitution d'une servitude d'écoulement d'eaux pluviales au profit de la parcelle 39-D-1509 sur la parcelle 39-D-1508.
- Préciser que les autres dispositions mentionnées dans la délibération n°2024-07-003 du 11 juillet 2024 restent valables.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon, notaire domicilié au 39, rue de la Loire – La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_009

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

**SIEML MISE EN LUMIERE DE LA PLACE DE LA FEVRIERE, MISE EN LUMIERE DES HALLES ET DEPLACEMENT DES BORNES MARCHES COMMUNE DELEGUEE DE SAINT FLORENT LE VIEIL OP 244.22.10 05, 244.22.10 06 ET 244.22.10**

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et Cadre de Vie, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 14 décembre 2023 dans la délibération n°2023-12-18, les projets relatifs à la mise en lumière de la place de la Février, à la mise en lumière de la Halle et au déplacement des bornes de marchés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil en lien avec le projet de réaménagement de la Place de la Février.

Au stade Avant Projet Sommaire, le coût total de ces travaux avait été estimé à 95 513 euros, avec une participation de la commune à hauteur de 76 639 euros.

Après définition des besoins et finalisation des études, l'Avant Projet Définitif a été réceptionné. Le montant de l'ensemble de ces travaux est chiffré à 177 155,46 euros, avec une participation de la commune de Mauges sur Loire à hauteur de 137 670, 44 euros.

Il est donc nécessaire de corriger les montants de ces travaux avec ceux indiqués dans les devis.

Le coût global de l'opération reste à 2 529 008,99 € TTC, dont 2 512 570 € TTC prévus sur les années 2024 et 2025, conformément à l'autorisation de programme délibérée en mai 2024 en Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire, de développer l'activité économique locale et de proximité et de proposer un cadre de vie sécurisant ;

VU l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 25 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>54</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver la modification de la participation de la Commune aux travaux de mise en lumière réalisés par le SIEML à Saint-Florent-le-Vieil, à hauteur désormais de 137 670, 44 €. La présente délibération modifie la délibération n°2023-12-18.
- Accepter de verser la participation ci-dessus pour la réalisation des travaux de mise en lumière de la place, de mise en lumière de la Halle et de déplacement des bornes de marché.
- Autoriser le Maire à signer tous les actes et conventions correspondants.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_010

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **SIEML FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE REPARATION DU RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, fait part des différents travaux de réparation du réseau d'éclairage public qui seront à réaliser par le SIEML sur les communes déléguées de Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Laurent-de-la-Plaine et la Pommeraye.

VU l'article L5212-26 du CGT ;

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 25 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis du bureau municipal en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>57</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération **DEV276-24-334** suite à la demande d'intervention 276-24-333 pour le remplacement des lanternes des points 87 et 88- rue Saint Maurille sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.
  - o Montant total de la dépense : 3 186,18 euros net de taxe
  - o Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 389,64 euros net de taxe
  
- Verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération **DEV276-23-322** suite à la demande d'intervention 276-23-313 pour le remplacement de deux lanternes vétuste- Place d'armes sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.
  - o Montant total de la dépense : 2 907,74 euros net de taxe
  - o Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 180,81 euros net de taxe
  
- Verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération **DEV295-24-80** suite à la demande d'intervention 295-24-77 pour la dépose et repose du support 15- rue Sébastien Cady sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine.
  - o Montant total de la dépense : 1 285,07 euros net de taxe
  - o Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 963,80 euros net de taxe
  
- Verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération **DEV244-24-521** suite à la demande d'intervention 244-24-511 pour le remplacement des lampes et d'une platine des points H-799-3 et H-802-3- rue de la Loire sur la commune déléguée de la Pommeraye
  - o Montant total de la dépense : 4 784,54 euros net de taxe
  - o Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 588,41 euros net de taxe

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_011

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **MISE A JOUR APCP OPERATION 2617 ATELIERS TECHNIQUES LA POMMERAYE**

Monsieur J.C. BLON, adjoint de droit en charge des Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2024-03-030 du 15 mars 2024 relative au projet de réhabilitation des ateliers techniques situés à la Pommeraye et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée pour le règlement du solde du marché de maîtrise d'œuvre.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subventions notifiées
604 658,91 €	0 €	32 805,79 €	217 904,91 €	353 874,32 €	73,89 €	43 301,00 €

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Autoriser l'actualisation de l'AP/CP de l'opération 2617 - Réhabilitation des ateliers techniques situés à la Pommeraye selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subventions notifiées
604 688,91 €	0 €	32 805,79 €	217 904,91 €	353 874,32 €	103,89 €	43 301,00 €

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_012

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **STAND GRATUIT POUR L'APE DE L'ORANGE BLEUE SUR LE MARCHÉ DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL**

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, informe le Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école publique l'Orange Bleue à Saint-Florent-le-Vieil demande à tenir un stand ponctuellement sur le marché du mercredi matin à Saint-Florent-le-Vieil.

L'APE souhaite financer un projet de classe de mer pour tous les enfants de l'école par la vente de produits issus de leur ateliers conviviaux : jus de pomme, gâteaux, sapins, plantes, kits fabriqués par les enfants de l'école... L'association sera responsable de la sécurité sanitaire des produits vendus. Ils sollicitent ce stand 1 fois par mois sur les dates suivantes : 06/11/2024 - 04/12/2024 - 08/01/2025 - 05/02/2025 - 05/03/2025 - 02/04/2025 - 07/05/2025.

Compte tenu du caractère associatif de leur démarche, il est proposé d'accepter leur présence sur le marché de Saint-Florent-le-Vieil sur les dates proposées et à titre gracieux.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment les objectifs stratégiques de développer l'économie locale et de proximité ainsi que d'établir un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable émis par le maire délégué de Saint-Florent-le-Vieil pour cette demande ;

VU l'avis favorable de la commission économie en date du 18 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>54</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la mise à disposition d'un stand à l'APE de l'école publique l'Orange Bleue sur le marché de Saint-Florent-le-Vieil pour les dates suivantes : 06/11/2024 - 04/12/2024 - 08/01/2025 - 05/02/2025 - 05/03/2025 - 02/04/2025 - 07/05/2025.
- Approuver la mise à disposition à titre gracieux de ce stand.
- Autoriser le maire le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_013

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **OCTROI SUBVENTION A L'ASSOCIATION UN VILLAGE UN MOULIN**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que l'association « Un village un moulin » s'emploie au travers d'animations pédagogiques et d'évènements festifs, autour du Moulin de l'Epinay, à perpétuer et à transmettre l'histoire de la meunerie, les savoir-faire et les traditions du territoire. Elle participe à l'animation de Mauges-sur-Loire et à l'attractivité touristique.

Un point de situation a été réalisé en novembre 2024 sur le bilan de la saison et les orientations de l'association. Malgré un travail en cours de restructuration du projet de l'association, cette dernière n'aura plus assez de fonds à la fin de l'année 2024 pour payer les frais de fonctionnement et les charges salariales.

Ainsi, afin d'anticiper les besoins en trésorerie sur le premier trimestre 2025 et pour soutenir l'association qui emploie deux équivalents temps plein à l'année, il est proposé d'avancer une partie de la subvention de contribution au fonctionnement global de son activité pour 2025. Le montant proposé pour cette subvention est 20 000€.

CONSIDERANT la feuille de route, notamment les objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU la délibération n°2024\_02\_019 du Conseil Municipal en date du 22 février 2024 accordant une avance de trésorerie à l'association « Un village, un moulin » ;

VU l'avis à venir de la commission tourisme en date du 3 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Un élu demande une information sur les annonces de la Région sur les subventions.

Il lui est répondu que les 7 000€ perçus l'an dernier, c'était dans le cadre d'un appel à projets isolé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>44</b>
<b>Non</b>	<b>10</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver le versement d'une subvention de 20 000€ à l'association « Un village, un moulin » pour l'année 2025.
- Approuver la convention de subvention.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent au mandatement de cette aide.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_014

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE – EXPOSITION RACINES D'ANJOU**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, fait part de la programmation de l'exposition « Racines de l'Anjou » au parc Cap Loire du 8 au 30 septembre 2025, une exposition itinérante développée par le Département de Maine-et-Loire.

En partenariat avec la paléobotaniste Christine STRULLU-DERRIEN, le Département a réalisé l'exposition « Racines de l'Anjou – 407 millions d'années d'histoire végétale » qui a pour objectifs de mettre en avant la richesse géologique et paléo-botanique de l'Anjou, ainsi que de faire le lien entre l'histoire des plantes et notre biodiversité actuelle à travers une déambulation chronologique en lien avec les sites sur lesquels des traces de plantes fossiles ont été trouvées, dont les carrières de Chateaupanne à Montjean-sur-Loire.

L'emprunt de cette exposition est gratuit. La signature d'une convention définissant les modalités du prêt de l'exposition est nécessaire. Le descriptif du matériel et des éléments qui la composent et qui font l'objet du prêt est joint en annexe de la convention. Cette exposition sera visible au parc de découverte Cap Loire sur ses journées d'ouverture, en particulier sur le week-end des Journées Européennes du Patrimoine. Des actions de médiation (visite guidée, conférence) pourront être mises en place en lien avec l'équipe du parc ou Madame STRULLU-DERRIEN.

CONSIDERANT la feuille de route, notamment les objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 5 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention fixant les modalités de prêt de l'exposition.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_015

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **ADOPTION DU PROJET ETABLISSEMENT ECOLE DE MUSIQUE 2024-2028**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, présente le projet d'établissement de l'école de musique de Mauges-sur-Loire. Ce document définit les grandes orientations de l'école de musique pour les 5 ans à venir. Élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique, il s'inscrit à la fois dans les orientations et préconisations nationales mais également dans les réalités sociales, culturelles et pédagogiques locales. Il est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement et aux tutelles administratives et pédagogiques.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le projet d'établissement de l'école de musique ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de poursuivre son engagement en faveur de l'enseignement musical ;

VU le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre 2023 du Ministère de la Culture ;

VU le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2023-2028 du Conseil départemental de Maine-et-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 5 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>54</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Adopter le projet d'établissement de l'école de musique pour la période 2024-2028.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_016

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE CLASSE ULIS COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE**

Madame A. ROBICHON, adjointe à l'Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires, indique que pour l'année 2024/2025, la commune de Chalonnnes-sur-Loire a recensé 2 élèves domiciliés à Mauges-sur-Loire et scolarisés à l'école Joubert en classe ULIS. Conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation, la commune demande une participation à Mauges-sur-Loire aux frais de scolarisation de ces enfants comme suit :

Année 2024/2025 :

- 2 élèves x 310 € = 620 €

VU l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires en date du 13 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>57</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la participation aux frais de scolarisation de 2 enfants résidant sur la commune de Mauges-sur-Loire et scolarisés à l'école Joubert de la commune de Chalonnnes-sur-Loire pour un montant total de 620 € au titre de l'année scolaire 2024/2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_017

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **VENTE TERRAIN CHEMIN DE LA NOELLE A SAINT-FLORENT LE VIEIL - PROJET POUR L'ACCUEIL D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE**

Madame A. ROBICHON, adjointe en charge des Affaires Scolaires-Enfance-Jeunesse, rappelle la délibération n° 2024.09.13 en date du 19 septembre 2024 décidant la cession d'une emprise de terrain communal au sein du lotissement de la Fontaine à Madame GOFFIN Cécilia pour un projet de micro-crèche.

Au regard du plan de division joint au dossier de déclaration préalable du Géomètre ARRONDEL, la parcelle est immatriculée 276 AH 464 et est d'une superficie de 536 m<sup>2</sup>.

Le service des domaines, sollicité pour avis, a estimé la valeur du bien à 65 € le m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

L'acte de cession comportera une clause sur l'affectation du bien rédigée dans ce sens :

« La Commune de Mauges-sur-Loire vend le bien à l'acquéreur à un prix inférieur à celui pratiqué pour des terrains équivalents à vocation d'habitation, considérant l'importance de disposer d'un équipement d'intérêt collectif en faveur de la petite enfance. En conséquence, il est convenu expressément entre les parties que le bien cédé conservera une vocation d'équipement d'intérêt collectif durant une période de 15 années à compter de la signature de l'acte de vente. La notion d'intérêt collectif pourra recouvrir tous types d'activités privées ou publiques concourant directement à apporter un service d'intérêt collectif aux habitants du territoire. »

CONSIDÉRANT la feuille de route politique, notamment les objectifs stratégiques «Développer les services pour répondre aux besoins des habitants» et «Adapter la politique enfance jeunesse aux besoins» ;

VU l'avis de la commission Affaires scolaires-enfance-jeunesse du 11 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>55</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Céder la parcelle cadastrée 276 AH 464, d'une superficie de 536 m<sup>2</sup>, située lotissement de la Fontaine, entre le chemin de la Noëlle et la rue de la Bertaudière, au prix de trente-deux mille cent soixante euros (32 160 €) à Madame GOFFIN Cécilia domiciliée 25, rue Maurice Jollivet à La Pommeraye 49620 Mauges-sur-Loire ;
- Conclure cette vente avec charge, qui consiste à imposer que le bien cédé conserve une vocation d'équipement d'intérêt collectif durant une période de 15 années à compter de la signature de l'acte de vente. La notion d'intérêt collectif pourra recouvrir tous types d'activités privées ou publiques concourant directement à apporter un service d'intérêt collectif aux habitants du territoire. Il sera fait mention de cette charge dans l'acte de vente.
- Préciser que les frais d'acte et de bornages sont à la charge de l'acquéreur ;
- Préciser que la signature de l'acte de vente sera conditionnée au dépôt préalable d'un permis de construire, dans les 6 mois après la signature du compromis de vente ;

- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale de Maître THEBAULT 7, route du Marillais à St Florent-le-Vieil 49410 Mauges-sur-Loire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_018

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS APCP OPERATION 2116  
BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE DE SAINT LAURENT DU  
MOTTAY**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à un projet de construction d'un bâtiment neuf ou la réhabilitation des salles communales de Saint Laurent-du-Mottay pour y installer les locaux de la périscolaire et du restaurant scolaire. Au regard des résultats de l'étude, le projet de réhabilitation de la salle communale a été validé avec pour objectif principal d'implanter la périscolaire et le restaurant scolaire dans certaines parties de la salle communale sans en perturber les usages déjà existants et ainsi pouvoir mutualiser ces espaces.

Il convient de créer une autorisation de programme. Cette AP/CP correspondra, dans un premier temps, aux études de maîtrise d'œuvre et aux missions techniques diverses. Une mise à jour pourra être réalisée ultérieurement suivant les premières études avec le maître d'œuvre.

L'étude de faisabilité (10 380 €) et la rénovation de la toiture (21 752,17 €) ont été réalisées en 2024.

VU l'avis favorable de la Commission Enfance, jeunesse, affaires scolaires du 13 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>55</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**DÉCIDE DE :**

- Autoriser la création de l'autorisation de programme pour l'opération 2116 – Réhabilitation de la salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay, selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Crédits paiements 2027	Subventions
152 132,17 €	32 132,17 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €	0 €

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_019

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE A POMMERAYE SPORT AUTO POUR 2024**

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2024-04-024 du 18 avril 2024, relative à l'octroi d'une subvention à l'association Pommeraye Sport Auto pour l'organisation de la course de côte.

Il était prévu de verser une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2024, et une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'occasion du 60ème anniversaire de la manifestation, soit un total de 7 000 €. Il était précisé que le versement de cette subvention était conditionné au versement des sommes dues par l'association au titre de la régularisation de la mise à disposition de la passerelle.

VU la délibération n°2024-04-024 du 18 avril 2024, relative à l'octroi de subventions à l'association Pommeraye Sport Auto pour l'organisation de la course de côte ;

CONSIDERANT que Pommeraye Sport Auto n'a pas régularisé le paiement des sommes dues pour la mise à disposition de la passerelle ;

Il est proposé de minorer la subvention de 2 800 €, correspondant à deux années de mise à disposition de la passerelle, et donc de verser une subvention de 4 200 € à Pommeraye Sport Auto pour l'année 2024.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Un élu demande si la subvention exceptionnelle pour l'anniversaire est valable pour tous les anniversaires de toutes les animations.

Monsieur le Maire répond que c'est pour les associations qui le demandent. Il précise que cela fait l'objet d'une étude au cas par cas.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>50</b>
<b>Non</b>	<b>5</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Accepter de minorer la subvention la subvention 2024 de l'association Pommeraye Sport Auto des sommes dues pour deux années de mise à disposition de la passerelle ;
- Valider le montant révisé de la subvention 2024 de Pommeraye Sport Auto, pour un total de 4 200 €.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_020

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **APPROBATION DES PROJETS DE PPGDID ET DE CIA**

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé et G erontologie, expose :

Depuis la loi pour l'Acc s au Logement et   un Urbanisme R nov  (ALUR - 24 mars 2014), suivie des lois Egalit  Citoyennet  de 2017, ELAN de 2018 et 3DS de 2022, l'intercommunalit  a pour r le de mettre en  uvre une politique d'attribution des logements sociaux sur son territoire.

Mauges Communaut  a par cons quent engag  un travail avec les partenaires afin de mettre en place ces obligations : Etat, bailleurs sociaux, Communes, D partement, Action Logement Services, associations, ...

La d marche a  t  impuls e en :

- Instaurant la Conf rence Intercommunale du Logement (CIL), co-pr sidi e par le Pr sident de Mauges Communaut  et le Sous-Pr fet le 12 avril 2023, compos e notamment d'un coll ge des collectivit s locales dont toutes les communes de Mauges Communaut  font partie ;
- Organisant une p riode de concertation sous forme d'ateliers de travail et d' changes d mat rialis s avec l'ensemble des partenaires.

L'ensemble des communes a  t  associ    l' laboration des documents permettant ainsi d'aboutir :

- Au partage d'un diagnostic territorial,
- A la d finition des orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux,   travers la r daction d'un document cadre sur les orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux. Ce document a  t  valid  par la Conf rence Intercommunale du Logement le 09 octobre 2024.
- A la d clinaison op rationnelle de ces orientations : r daction de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID). Ces deux documents ont  t  soumis pour avis aux membres de la CIL le 09 octobre 2024.

A travers ce processus, Mauges Communaut  s'est assur  d' laborer des documents permettant d'obtenir le consensus de l'ensemble des signataires tout en conf rant   l'agglom ration une r elle valeur ajout e et une l gitimit  dans la mise en  uvre de cette politique.

Le sujet a  t  abord  de mani re pragmatique et concr te en veillant   ne pas multiplier les instances nouvelles mais en optimisant celles existantes.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Le PPGDID a pour ambition :

- D'harmoniser les pratiques d'enregistrement de la demande locative sociale,
- De mieux informer le demandeur de logement social,
- De r pondre aux enjeux de transparence et d' quit  dans le processus d'instruction des demandes,
- De faire de Mauges Communaut  l' chelon de r f rence pour la gestion de la demande et l'information des demandeurs.

Il r pond aux obligations r glementaires faites aux territoires et formalise op rationnellement les moyens et proc dures au service d'une meilleure gestion de la demande et d'une meilleure information aux demandeurs.

Le PPGDID s'articule autour de 3 grands axes :

- Satisfaire le droit   l'information du demandeur de logement social en instaurant le Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD),
- Organiser la gestion partag e de la demande de logement social,
- Mettre en place un syst me de cotation de la demande de logement social, qui se veut  tre un outil d'aide   la d cision pour l'attribution. Il permettra d'ordonnancer objectivement les demandes par un syst me chiffr  de crit res de priorisation et pond ration.

De ces axes d coule un programme d clin  en actions.

Le plan est d fini pour une dur e de 6 ans et pr cise ses modalit s de suivi et de r vision.

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Il s'agit d'un document opérationnel obligatoire, conçu comme une feuille de route partagée par l'ensemble des partenaires et qui décline les orientations du document-cadre :

- Orientation 1 : Répondre aux objectifs réglementaires permettant la mixité sociale en maintenant l'équilibre de population des résidences,
- Orientation 2 : Faciliter et promouvoir l'accès au logement des ménages prioritaires,
- Orientation 3 : Renforcer la coopération entre les réservations et les bailleurs sociaux,
- Orientation 4 : Améliorer l'accueil et l'information des demandeurs,
- Orientation 5 : Articuler les orientations sur les attributions avec une politique de l'offre permettant de lutter contre les déséquilibres.

La Convention Intercommunale d'Attribution a une durée de 6 ans.

La procédure d'approbation est différente pour ces deux documents :

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et la Convention Intercommunale d'Attribution ont été soumis pour avis aux membres de la CIL lors de la Conférence Intercommunale du Logement qui s'est réunie en séance plénière le 09 octobre 2024.

Le PPGDID est soumis pour avis aux communes membres et à l'État. Les communes disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis sur le projet de PPGDID. Passé le délai de deux mois, l'avis est réputé favorable. Le Conseil communautaire délibérera à la suite des retours des communes et de l'État. Suite à cette validation, les communes seront associées à la mise en œuvre du PPGDID.

La Convention Intercommunale d'Attribution est soumise aux communes membres pour signature.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération ;

VU la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, notamment son article 97 ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son chapitre II ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté du 20 novembre 2019 approuvant le PLH 2019-2025 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté du 14 décembre 2022 portant élaboration des procédures et mise en place de la Conférence intercommunale du logement ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2023 portant création et composition de la Conférence intercommunale du logement de Mauges Communauté ;

VU l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement de Mauges Communauté du 09 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Social-Santé-Gérontologie du lundi 28 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du mardi 26 novembre 2024 ;

Un élu s'inquiète de perdre la proximité pour évaluer et appuyer les attributions.

Une élue précise qu'il faut 3 demandes pour un logement, pour que la commission d'attribution ait lieu. L'État peut également avoir un contingent à loger en urgence. Les demandes de logement viennent de l'extérieur du territoire. Il y a plus de mobilité des demandeurs.

Une élue confirme la nécessité de proximité mais parfois les impacts de la mobilité sont compliqués.

Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé de maintenir l'avis du Maire délégué sur l'attribution, ce qui permet de retrouver de la proximité.

Une élue donne l'exemple d'une commission d'attribution le jour du Conseil à Bourgneuf-en-Mauges. Sur 12 dossiers, le Maire délégué ne connaissait que 5 demandeurs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>48</b>
<b>Non</b>	<b>7</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver le projet de Convention Intercommunale d'Attribution, joint en annexe ;
- Émettre un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs, joint en annexe ;
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Intercommunale d'Attribution, ainsi que tout document consécutif à l'exécution de la présente délibération.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_021

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION AP/CP 3314 EXTENSION CIMETIERE LA CHAPELLE SAINT FLORENT**

Monsieur F. JOLIVET, Adjoint à la Proximité, rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mauges-sur-Loire a engagé le projet d'extension du cimetière de la Chapelle-Saint-Florent. Ce projet vise à proposer des espaces terrains pour y fonder des sépultures et des espaces cavurne, colombarium et jardin du souvenir en cas de crémation afin de répondre aux évolutions des pratiques.

La réalisation de ce projet s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires, ce qui implique la nécessité de créer une autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP), de manière à pouvoir l'engager dans sa globalité.

Le coût global de l'opération est chiffré à 180 000 € dont :

- 8 488,41 € réalisé en 2022 et 2023 sur l'opération 3303 pour le règlement des études. Les réalisations sur l'opération 3303 sont renseignées pour information et ne peuvent pas être prises en compte dans le montant totale de l'AP.

- 171 511,59 € TTC prévu sur les années 2024 et 2025 sur l'opération 3314. Ce montant prend en compte les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière, ainsi que le solde pour la maîtrise d'œuvre, mais il conviendra de l'actualiser lors d'une prochaine séance en fonction du coût des travaux et des subventions effectivement obtenues.

VU l'avis favorable de la commission en date du 19 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 26 novembre 2024;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Voter une autorisation de programme pour l'extension du cimetière de La Chapelle-Saint-Florent selon le phasage suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Subventions
171 511,59 €	7 651,38 €	163 860,21 €	53 099,85 €

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_022

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **ACTUALISATION DU TARIF DES SALLES A COMPTE DU 1er JANVIER 2025**

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge du service Proximité, Vie Associative, Communication, Participation citoyenne, propose au Conseil Municipal une actualisation des tarifs de salles communales rattachées au service proximité.

Cette actualisation prend en compte la poursuite de l'objectif cible de 3 ans complété de l'augmentation de 5% suivant lettre de cadrage.

VU l'avis favorable de la commission Proximité du 18 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>46</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>6</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Valider la tarification des locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Tarifs salles 2025 locations ponctuelles		Utilisateurs domiciliés à Mauges-sur-Loire (sans option)					Utilisateurs domiciliés hors Mauges-sur-Loire (x1,50) (sans option)				
Commune	Salle	Particulier location 1 jour sans option	Particulier location week-end (x1,50) sans option	Associations location 1 jour sans option (x0,35)	Entreprise demie journée (x0,75) sans option	Vin d'honneur seul (x0,50) sans option	Particulier location 1 jour sans option	Particulier location week-end (x1,50) sans option	Associations location 1 jour sans option (x0,35)	Entreprise demie journée (x0,75) sans option	Vin d'honneur seul (x0,50) sans option
Beausse	Bélisa	324 €	487 €	114 €	243 €	162 €	487 €	730 €	170 €	365 €	243 €
Beausse	Salle à côté de la mairie	146 €	219 €	51 €	109 €	73 €	219 €	328 €	77 €	164 €	109 €
Botz-en-Mauges	Grande salle	182 €	272 €	64 €	136 €	91 €	272 €	409 €	95 €	204 €	136 €
Botz-en-Mauges	Salle restaurant scolaire	130 €	195 €	45 €	87 €	65 €	195 €	292 €	68 €	146 €	97 €
Botz-en-Mauges	Foyer	121 €	182 €	43 €	91 €	61 €	182 €	273 €	64 €	137 €	91 €
Botz-en-Mauges	Grande salle+restau scolaire	247 €	370 €	86 €	185 €	123 €	370 €	555 €	129 €	277 €	185 €
Botz-en-Mauges	Grande salle+foyer	243 €	365 €	85 €	182 €	122 €	365 €	547 €	128 €	273 €	182 €
Botz-en-Mauges	Grande salle+foyer+restau scolaire	344 €	517 €	121 €	258 €	172 €	517 €	775 €	181 €	388 €	258 €
Bourgneuf-en- Mauges	Charlie Chaplin	362 €	543 €	127 €	272 €	181 €	543 €	815 €	190 €	407 €	272 €
Bourgneuf-en- Mauges	Chaplin+Barbara	416 €	625 €	146 €	312 €	208 €	625 €	937 €	219 €	468 €	312 €
Bourgneuf-en- Mauges	Barbara	158 €	237 €	55 €	119 €	79 €	237 €	356 €	83 €	178 €	119 €
Bourgneuf-en- Mauges	Espace Petit Anjou	182 €	273 €	64 €	136 €	91 €	273 €	409 €	95 €	204 €	136 €
La Chapelle- Saint- Florent	Granges	163 €	244 €	57 €	122 €	81 €	244 €	366 €	85 €	183 €	122 €
La Chapelle- Saint- Florent	Charmilles	331 €	497 €	116 €	249 €	166 €	497 €	746 €	174 €	373 €	249 €
La Pommeraye	Bois Gelée	276 €	414 €	97 €	207 €	138 €	414 €	621 €	145 €	311 €	207 €
La Pommeraye	Jean Gabin	205 €	308 €	72 €	154 €	103 €	308 €	462 €	108 €	231 €	154 €

La Pommeraye	Convivialité	153 €	230 €	54 €	115 €	77 €	230 €	345 €	80 €	172 €	115 €
La Pommeraye	Roger Marteau	224 €	336 €	78 €	168 €	112 €	336 €	504 €	118 €	252 €	168 €
La Pommeraye	Poméria	235 €	352 €	82 €	176 €	117 €	352 €	528 €	123 €	264 €	176 €
La Pommeraye	Atlantide	145 €	218 €	51 €	109 €	73 €	218 €	326 €	76 €	163 €	109 €
La Pommeraye	Thierry Vigneron	205 €	308 €	72 €	154 €	103 €	308 €	462 €	108 €	231 €	154 €
La Pommeraye	Yves Montant	120 €	180 €	42 €	90 €	60 €	180 €	270 €	63 €	135 €	90 €
La Pommeraye	Préau Bois Gelé+toilettes	56 €	84 €	20 €	42 €	28 €	84 €	126 €	29 €	63 €	42 €
Le Marillais	Salle du stade	133 €	200 €	47 €	100 €	67 €	200 €	300 €	70 €	150 €	100 €
Le Marillais	Préau salle du stade+électricité	56 €	84 €	20 €	42 €	28 €	84 €	126 €	29 €	63 €	42 €
Le Mesnil-en-Vallée	Vallée et Moulins	167 €	251 €	59 €	125 €	84 €	251 €	376 €	88 €	188 €	125 €
Le Mesnil-en-Vallée	Anjou	234 €	350 €	82 €	175 €	117 €	350 €	526 €	123 €	263 €	175 €
Le Mesnil-en-Vallée	Convivialité	158 €	237 €	55 €	118 €	79 €	237 €	355 €	83 €	178 €	118 €
Montjean-sur-Loire	Pilsko	234 €	350 €	82 €	175 €	117 €	350 €	526 €	123 €	263 €	175 €
Montjean-sur-Loire	Auguste Leduc	234 €	350 €	82 €	175 €	117 €	350 €	526 €	123 €	263 €	175 €
Montjean-sur-Loire	Polyvalente	359 €	538 €	126 €	269 €	179 €	538 €	807 €	188 €	403 €	269 €
Saint Florent-le-Vieil	Cathelineau	247 €	370 €	86 €	185 €	123 €	370 €	555 €	129 €	277 €	185 €
Saint Florent-le-Vieil	Coteaux	182 €	273 €	64 €	136 €	91 €	273 €	409 €	95 €	204 €	136 €
Saint Florent-le-Vieil	Bergerie (polyvalente)	989 €	1484 €	346 €	742 €	495 €	1484 €	2226 €	519 €	1113 €	742 €
Saint Florent-le-Vieil	Loire	125 €	187 €	44 €	94 €	62 €	187 €	281 €	66 €	141 €	94 €
Saint Florent-le-Vieil	La Boutouchère Sainte Madeleine 1	193 €	290 €	68 €	145 €	97 €	290 €	435 €	102 €	218 €	145 €
Saint Florent-le-Vieil	La Boutouchère Sainte Madeleine 2	124 €	186 €	43 €	93 €	62 €	186 €	278 €	65 €	139 €	93 €
Saint Laurent-de-la-Plaine	Mille Club	257 €	385 €	90 €	193 €	128 €	385 €	578 €	135 €	289 €	193 €
Saint Laurent-de-la-Plaine	Foyer Rural	165 €	247 €	58 €	124 €	82 €	247 €	371 €	87 €	186 €	124 €
Saint Laurent-de-la-Plaine	Hall du Théâtre	131 €	196 €	46 €	98 €	65 €	196 €	294 €	69 €	147 €	98 €
Saint Laurent-du-Mottay	Champagne	221 €	331 €	77 €	165 €	110 €	331 €	496 €	116 €	248 €	165 €
Saint Laurent-du-Mottay	Mauges	131 €	196 €	46 €	98 €	65 €	196 €	294 €	69 €	147 €	98 €
Saint Laurent-du-Mottay	Anjou	139 €	208 €	49 €	104 €	69 €	208 €	313 €	73 €	156 €	104 €
Saint Laurent-du-Mottay	Salle de sports-vestiaires (polyvalente)	415 €	623 €	145 €	312 €	208 €	623 €	935 €	218 €	467 €	312 €
Mauges-sur-Loire	Salles de sports (activités autres que sportives dans la limite du règlement)	330 €	495 €	115 €	247 €	165 €	495 €	742 €	173 €	371 €	247 €
Mauges-sur-Loire	Bureau mairie déléguée (permanence, réunion 1 à 3 personnes)/demie journée	17 €			13 €		25 €			19 €	
Mauges-sur-Loire	Salle de réunion mairie déléguée (5 à 15 personnes) demie journée	34 €			25 €		50 €			38 €	

Options :	Tarifs :
Vaisselle	Salle de 1 à 50 personnes : 25 €
	Salle de 50 à 100 personnes : 50 €
	Salle de plus de 100 personnes : 80 €
Sonorisation	40 €/journée
Vidéo projecteur	25 €/journée

<b>Cautions :</b>	<b>Tarifs :</b>
Salle ou équipement sinistré(e)	Salle de 1 à 100 personnes : 300 €
	Salle de plus de 100 personnes : 600 €
Ménage non fait	200 €
Equipement sono-vidéo	1000 € par équipement

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_023

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **ACTUALISATION DES TARIFS CONCESSION CIMETIERE A COMPTEUR DU 01/01/2025**

Monsieur F.JOLIVET, adjoint en charge des services proximité, vie associative, communication, participation citoyenne, propose au Conseil Municipal une actualisation des tarifs de concessions des cimetières communaux avec une augmentation de 5 % sur la base hors équipement à compter du 01 janvier 2025, Le coût de la concession et des équipements case-urne et jardin du souvenir ont été actualisés en fonction des coûts réels des équipements .

<b>Concession terrain seul</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 15 ans	Concession pour 30 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession de 2m <sup>2</sup>	169€	449€	169€	449€
Concessions terrains enfant 1 m <sup>2</sup>	84€	225€	84€	225€

<b>Concession avec équipement pré-installée (terrain +équipement)</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 15 ans	Concession pour 30 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession avec caveau neuf LP – 2 cases	1 361 €	1 641 €	169 €	449 €
Concessions avec caveau neuf SLP – 2 cases	2 330 €	2 610 €	169 €	449 €
Concession avec caveau d'occasion – 1 case*	467€	748 €	169 €	449 €
Concession avec caveau d'occasion – 2 cases*	735 €	1 015 €	169 €	449 €
Concession avec caveau d'occasion – 3 cases*	986 €	1 267 €	169 €	449 €

<b>Colombarium</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 8 ans	Concession pour 15 ans	Renouvellement 8 ans	Renouvellement 15 ans
Concession d'une case de colombarium	701 €	774 €	112 €	280 €

<b>Case-urne</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 8 ans	Concession pour 15 ans	Renouvellement 8 ans	Renouvellement 15 ans
Concession d'une case-urne	508 €	628 €	112 €	280 €
Option Dalle granit et plaque à graver*	325 €	325 €		
Concession cavurne avec dalle granit intégré *	833 €	953 €	112 €	280 €

\*option disponible selon les cimetières

<b>Jardin du souvenir</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 8 ans	Concession pour 15 ans	Renouvellement 8 ans	Renouvellement 15 ans

Concession pour identification avec plaque en granit	54 €		22 €	
Concession pour identification avec plaque en PMMA sur stèle	22 €		22€	

Caveau d'attente – moins de 10 jours	gratuit
Caveau d'attente au-delà de 10 jours	10€/jour

\*Ce tarif représente un forfait englobant le coût du caveau et sa remise en état (décapage, pulvérisation d'un produit désinfectant, nettoyage, fourniture des plaques de parois)

VU l'avis favorable de la commission Proximité du 18 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	2
Abstention	6
Non comptabilisé	1
Total	56

#### DÉCIDE DE :

➤ Valider le tarif des concessions à compter du 1 janvier 2025, comme suit.

Concession terrain seul	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 15 ans	Concession pour 30 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession de 2m <sup>2</sup>	169€	449€	169€	449€
Concessions terrains enfant 1 m <sup>2</sup>	84€	225€	84€	225€

Concession avec équipement pré-installé (terrain +équipement)	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 15 ans	Concession pour 30 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession avec caveau neuf LP – 2 cases	1 361 €	1 641 €	169 €	449 €
Concessions avec caveau neuf SLP – 2 cases	2 330 €	2 610 €	169 €	449 €
Concession avec caveau d'occasion – 1 case*	467€	748 €	169 €	449 €

Concession avec caveau d'occasion – 2 cases*	735 €	1 015 €	169 €	449 €
Concession avec caveau d'occasion – 3 cases*	986 €	1 267 €	169 €	449 €

<b>Colombarium</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 8 ans	Concession pour 15 ans	Renouvellement 8 ans	Renouvellement 15 ans
Concession d'une case de colombarium	701 €	774 €	112 €	280 €

<b>Case-urne</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 8 ans	Concession pour 15 ans	Renouvellement 8 ans	Renouvellement 15 ans
Concession d'une case-urne	508 €	628 €	112 €	280 €
Option Dalle granit et plaque à graver*	325 €	325 €		
Concession cavurne avec dalle granit intégré *	833 €	953 €	112 €	280 €

\*option disponible selon les cimetières

<b>Jardin du souvenir</b>	Coût de la concession – 1ère demande		Coût du renouvellement de la concession	
	Concession pour 8 ans	Concession pour 15 ans	Renouvellement 8 ans	Renouvellement 15 ans
Concession pour identification avec plaque en granit	54 €		22 €	
Concession pour identification avec plaque en PMMA sur stèle	22 €		22€	

Caveau d'attente – moins de 10 jours	gratuit
Caveau d'attente au-delà de 10 jours	10€/jour

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_024

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS DES AINES**

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge du service Proximité, Vie Associative, Communication, Participation citoyenne, propose au Conseil Municipal une revalorisation de la participation financière demandée aux aînés, qui participent au repas organisé pour eux dans les onze communes déléguées de Mauges-sur-Loire.

CONSIDERANT l'augmentation du coût des repas, il propose de fixer la participation financière demandée aux aînés de 70 ans et plus et leurs conjoints quelque soit leur âge, en la passant de 5 € à 10 € par participant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

VU l'avis favorable de la commission Proximité du 18 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Un élu demande quel est le nombre de personnes concernées par le repas des aînés.

En 2023, sur 3115 invitations envoyées, il y a eu 1252 participants. Et en 2022 il y avait 1203 participants.

Une élue demande s'il serait possible de faire un goûter amélioré pour une question de budget.

L'élue lui répond que c'est une vraie question et qu'il faut inventer une nouvelle formule.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>33</b>
<b>Non</b>	<b>18</b>
<b>Abstention</b>	<b>4</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation financière demandée aux aînés de 70 ans et plus et leurs conjoints, quelque soit leur âge, pour le repas des aînés, à 10 €.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_025

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **ADHESION AU RESAH RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, Marchés Publics et Juridiques , présente le projet d'adhésion à la centrale d'achat du RESAH, le réseau des acheteurs hospitaliers.

Le Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public (GIP) national. Il s'est constitué en centrale d'achat au sens des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique. L'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du code de la commande publique.

Initialement dédié aux seuls établissements hospitaliers, il s'est ouvert à tous les établissements publics, ainsi qu'aux collectivités locales.

La commune souhaite dans un premier temps, bénéficier du lot téléphonie mobile du RESAH, à l'échéance du marché actuel fixée au 30 mars 2025.

Le recours au RESAH présente, entre autres, l'avantage de bénéficier de conditions financières attractives compte tenu des volumes d'achat négociés par la Centrale. Par ailleurs, le RESAH a développé une démarche performante et reconnue en matière d'achat responsable et durable, en se dotant d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

S'agissant des modalités financières, l'adhésion est annuelle et d'un montant de 600 €. Cette adhésion permet d'accéder au catalogue des marchés du réseau. La commune pourra ensuite souscrire au marché de son choix, en s'acquittant du montant de la souscription fixé pour chaque marché. Le montant de la souscription ne sera connu qu'une fois l'adhésion au RESAH entérinée. A titre de comparaison et pour un marché d'acquisition de copieurs, le montant de la souscription s'élevait à 750€.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-2 à L.2113-5 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la commune de Mauges sur Loire de renouveler son marché de téléphonie mobile ;

CONSIDERANT les avantages tant économiques que stratégiques de recourir à la centrale d'achat du RESAH ;

VU l'avis du bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>5</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver l'adhésion de la Commune de Mauges sur Loire à la centrale d'achat du RESAH, pour un montant annuel de 600€ HT

- Autoriser le Maire à signer le contrat d'adhésion
- Autoriser le Maire à décider de la souscription aux marchés proposés par le RESAH, dans les limites de la délégation accordée par le Conseil Municipal en matière de marchés publics.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_026

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC MAUGES COMMUNAUTÉ - ARCHIVISTE**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, explique qu'un agent assure actuellement au sein de Mauges-sur-Loire des missions d'archivage, par le biais d'une convention de mise à disposition, conclue en partenariat avec Mauges Communauté jusqu'au 31/12/2024.

Dans une volonté de maintenir ces missions d'archivage sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire, il est proposé de renouveler cette convention de mise à disposition, en partenariat avec Mauges Communauté, pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin de permettre l'intervention de cet agent sur ces deux territoires, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition avec Mauges Communauté.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>55</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention de mise à disposition d'un archiviste par Mauges Communauté auprès de la Commune,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_027

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES</b>							
<b>Grade</b>	<b>Service</b>	<b>Cadre horaire</b>	<b>Effectif</b>	<b>Statut</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif</b>
Éducateur Territorial des activités physiques et sportives	Sport-piscine saison estivale	35	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique		30/06/2025 au 31/08/2025	néant
<b>Motif :</b> En vue de la prochaine saison estivale, l'ouverture de la piscine de St Florent le Vieil nécessite de recruter un maître nageur sauveteur à temps complet pour la période du 30 juin au 31 août 2025. Au vu des missions, il est proposé de créer un poste en CDD sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (8ème échelon).							
Opérateur des activités physiques et sportives	Sport-piscine saison estivale	35	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique		30/06/2025 au 31/08/2025	néant
<b>Motif :</b> En vue de la prochaine saison estivale, l'ouverture de la piscine de St Florent le Vieil nécessite de recruter un surveillant de baignade à temps complet pour la période du 30 juin au 31 août 2025. Au vu des missions, il est proposé de créer un poste en CDD sur le grade d'Opérateur des activités physiques et sportives (3ème échelon).							
Opérateur des activités physiques et sportives	Sport-piscine saison estivale	35	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique		30/06/2025 au 31/08/2025	néant
<b>Motif :</b> Compte tenu des difficultés de recrutement connues sur les dernières années, la commission demande à ce qu'un poste supplémentaire de surveillant de baignade (Saint Florent Le Vieil) soit créé. En effet, en cas de recrutement infructueux sur le poste de maître-nageur, il sera recruter 2 surveillants de baignade.							
Adjoint technique territorial	Sport-piscine saison estivale	27,13/35ème	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique		Du 30/06/2025 au 03/09/2025	néant
Adjoint technique territorial	Sport-piscine saison estivale	24,83/35ème	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique		Du 30/06/2025 au 03/09/2025	néant
<b>Motif :</b> Le fonctionnement de la piscine de St Florent le Vieil sur la période estivale nécessite de recourir à 2 contrats saisonniers (à temps non complet, soit 27,13/35ème pour l'un et 24,83/35ème pour l'autre) sur la période du 30/06/2025 au 03/09/2025. Les saisonniers recrutés auront en charge les missions d'entretien et d'accueil. Le recrutement s'effectuera sur le grade d'adjoint technique territorial au 1 <sup>er</sup> échelon							
Rédacteur territorial	Tourisme – Camping Eco Loire	28/35ème	1	Article L332-23 1° du Code général de la fonction publique		Du 01/01/2025 au 31/10/2025	néant
<b>Motif :</b> Nécessité de recourir à un agent contractuel sur le grade de rédacteur territorial pour assurer les fonctions de responsable du camping Eco-Loire pour la période du 1er janvier 2025 au 31 octobre 2025.							
<b>EMPLOIS PERMANENTS : SUPPRESSIONS DE POSTE</b>							
<b>Grade</b>	<b>Service</b>	<b>Cadre horaire</b>	<b>Effectif</b>	<b>Statut</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif</b>
Adjoint d'animation territorial	Affaires scolaires	34,61/35ème	1	Titulaire			
Ingénieur principal territorial	Voirie cadre de vie	35h	1	Titulaire			
Assistant d'enseignement de 2nde classe	Culture	2,50/20ème	1	Titulaire			
Adjoint du patrimoine principal de 2nde classe	Culture	35	1	Titulaire			

Adjoint technique principal de 2nde classe	Exploitation	35	2	Titulaire		16/12/2024	
<b>Motif</b> : Suite à certains évènements (démissions, des élargissements des conditions de recrutement, promotions internes, fin de détachement ou obtention d'un concours), il est proposé de supprimer les grades au tableau des effectifs.							

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 14 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>55</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

**DÉCIDE DE :**

➤ Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_028

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **SUBVENTIONS EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL VERS BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES**

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que des subventions d'équilibre doivent être versées à certains budgets autonomes et annexes par le budget principal 2024. Le budget primitif « Principal » 2024 prévoit ces financements. Il convient désormais d'arrêter les montants à verser :

- Budget annexe « Maison d'accueil Les Brains » : Subvention d'équilibre de 63 313,00 € prévue par le budget principal 2024 => subvention d'équilibre arrêtée à 38 662,00 € pour l'année 2024 compte tenu de la projection au 31/12/2024 ;
- Budget annexe « Résidence St Christophe » : Subvention d'équilibre de 44 114,00 € prévue par le budget principal 2024 => subvention d'équilibre arrêtée à 28 129,00 € pour l'année 2024 compte tenu de la projection au 31/12/2024 ;
- Budget autonome « CCAS » : Subvention d'équilibre de 171 833,00 € prévue par le budget principal 2024 => subvention d'équilibre arrêtée à 120 000,00 € pour l'année 2024 compte tenu de la projection au 31/12/2024.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>57</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver le versement des subventions d'équilibre du budget principal 2024 vers les budgets autonomes et annexes présentées ci-dessus sur l'année 2024.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_029

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **DELEGATION CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SOUSCRIPTION EMPRUNT SUR BUDGET PRINCIPAL**

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, propose au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € (un million d'euros) en vue du financement des projets d'investissements 2024 prévus sur le budget principal de la Commune.

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au maire la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget;

CONSIDERANT le besoin de la commune de souscrire un emprunt de 1 000 000 € sur le budget principal de la commune d'ici le 31/12/2024 ;

CONSIDERANT le souci de bonne administration communale qui nécessite notamment d'être réactif pour obtenir les meilleures conditions d'emprunt ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>46</b>
<b>Non</b>	<b>8</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Donner délégation au Maire, jusqu'au 31/12/2024 pour procéder, à la réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans, à un taux fixe de 3,50 % maximum, avec un remboursement par capital constant et des échéances mensuelles.

Cet emprunt est destiné au financement des investissements 2024 prévus par le budget principal de la commune et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_030

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **DÉCISION MODIFICATIVE 5 BUDGET PRINCIPAL 2024**

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 5 du budget « principal » 2024. Elle concerne les points suivants :

- Augmentation des crédits budgétaires de 875 773,01 € sur le chapitre 13 – Subventions d'investissements pour la prise en compte dans les restes à réaliser 2024 de subventions d'équipements perçues ou notifiées au cours de l'année 2024 mais qui n'ont pas été prévues au moment du vote du budget en mars 2024. Cet ajout de crédits budgétaires sera équilibré avec le compte 1641 – Emprunts en euros ;
- Transfert de crédits budgétaires de 5 500,00 € de l'article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement vers l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance pour le règlement d'intérêts à taux variables sur des emprunts contractés par les communes historiques ;
- Transfert de crédits budgétaires de 30,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 2617 – Ateliers techniques de La Pommeraye pour le règlement des révisions sur le marché de maîtrise d'œuvre ;
- Transfert de crédits budgétaires de 4 000,00 € de l'opération 2402 – Musée des guerres de Vendée de Saint-Florent-le-Vieil vers l'opération 2403 – Musée de métiers de Saint-Laurent-de-la-Plaine pour l'engagement du traitement de la charpente de la salle de pause du musée des métiers avant la réalisation des travaux de toiture, d'agencement, de plomberie, d'électricité, de peinture ... ;
- Transfert de crédits budgétaires de 12 000,00 € de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération courante 1034 – Administration des services à la population pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour la livraison de repas dans les restaurants scolaires et Soli'market. En effet, les crédits disponibles sur cette opération sont de 24 754 € alors que le coût du véhicule est de 35 880 € ;
- Transfert de crédits budgétaires de 7 651,38 € de l'opération 3303 – Extension cimetière de La Chapelle-Saint-Florent (opération hors AP) vers le nouveau numéro d'opération 3314 – Extension cimetière de La Chapelle-Saint-Florent (opération en AP) pour la création d'une autorisation de programme en cours d'année (après le vote du budget). Les crédits budgétaires restants de 125 340,22 € sur l'opération 3303 – Extension cimetière de La Chapelle-Saint-Florent seront transférés vers l'opération 9999 – Dépenses imprévues ;
- Transfert de crédits budgétaires de 32 132,17 € de l'opération 3312 – Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay (opération hors AP) vers le nouveau numéro d'opération 2116 – Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay (opération en AP) pour la création d'une autorisation de programme en cours d'année (après le vote du budget). Les crédits budgétaires restants de 36 447,83 € sur l'opération 3312 – Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay seront transférés vers l'opération 9999 – Dépenses imprévues ;
- Transfert de crédits budgétaires de 15 000,00 € de l'opération 3201 – Renouvellement matériel informatique des écoles vers l'opération 3200 – Matériel informatique des services.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la décision modificative n° 5 du budget « principal » 2024 présentée ci-dessous :

<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
--------------------	-----------------	-----------------

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		5 500,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		5 500,00 €		
D-6815-020 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	5 500,00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et provisions	5 500,00 €			
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>		
<b> INVESTISSEMENT </b>				
D-2031-2116-281 : Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay		10 380,00 €		
D-2031-3303-025 : Extension cimetière La Chapelle-Saint-Florent	12 991,60 €			
D-2031-3312-020 : Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay	8 580,00 €			
D-2031-3314-025 : Extension cimetière La Chapelle-Saint-Florent		7 651,38 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	21 571,60 €	18 031,38 €		
D-21828-1034-020 : Administration services à la population		12 000,00 €		
D-21831-3201-201 : Renouvellement matériel informatique des écoles	15 000,00 €			
D-21838-3200-020 : Matériel informatique des services		15 000,00 €		
D-2188-9999-020 : Dépenses imprévues		149 758,05 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	176 758,05 €		
D-2312-3303-025 : Extension cimetière La Chapelle-Saint-Florent	120 000,00 €			
D-2313-2116-281 : Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay		21 752,17 €		
D-2313-2402-633 : Musée des guerres de Vendée à Saint-Florent-le-Vieil	4 000,00 €			
D-2313-2403-633 : Musée des métiers à Saint-Laurent-de-la-Plaine		4 000,00 €		
D-2313-2617-020 : Ateliers techniques de La Pommeraye		30,00 €		
D-2313-3312-020 : Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du-Mottay	60 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en-cours	184 000,00 €	25 782,17 €		
R-1321-311 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat			242,59 €	
R-1321-4221 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat			73 500,00 €	
R-1321-633 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat				8 816,00 €
R-1323-020 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements			80 000,00 €	
R-1323-510 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements			1 178,41 €	
R-1323-633 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements				4 625,00 €
R-13241-020 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables -			131,61 €	

Communes membres du GFP				
R-13248-633 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Autres Communes				5 782,31
R-1328-020 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable			8 704,00 €	
R-1328-201 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable				23 364,00 €
R-1328-331 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable				237 218,00 €
R-1328-4221 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable				100 000,00 €
R-1328-510 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable				137 595,20 €
R-1328-70 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable				1 301,87 €
R-1328-845 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable				81 487,60 €
R-1345-845 : Amendes de radars automatiques et amendes de police				19 787,00 €
R-13461-020 : Dotation d'équipement des territoires ruraux				159 131,98 €
R-13461-510 : Dotation d'équipement des territoires ruraux				260 420,66 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			163 756,61 €	1 039 529,62 €
R-1641-01 : Emprunts en euros			875 773,01 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			875 773,01 €	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>220 571,60 €</b>	<b>220 571,60 €</b>	<b>1 039 529,62 €</b>	<b>1 039 529,62 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_031

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR 2025**

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite, comme chaque année, solliciter des financements de la part de l'Etat.

La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) permet de financer les projets d'investissement des communes relevant des domaines suivants : sécurité et accessibilité ; rénovation thermique et transition énergétique ; constructions publiques ; aménagement, environnement et cadre de vie ; développement économique ; solidarité, santé, sport, culture, patrimoine ; aide au fonctionnement des maisons France Services.

Pour l'année 2025, un projet va être déposé de façon anticipée : la réhabilitation et l'agrandissement de la périscolaire du Marillais. L'objectif est de solliciter la subvention en fin d'année 2024, avant l'attribution du marché.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	74 370,00 €	Fonds Vert	101 121,00 €	12,67 %	Subvention accordée
Travaux	723 437,12 €	Subvention CAF	50 000,00 €	6,27 %	Subvention accordée
		Subvention MSA	49 335,00 €	6,18 %	Subvention accordée
		Subvention Région	49 304,06 €	6,18 %	Subvention demandée
		Subvention DETR	279 232,49 €	35,00 %	Subvention demandée
		Autofinancement	268 814,57 €	33,69 %	
<b>TOTAL</b>	<b>797 807,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>797 807,12 €</b>	<b>100,00 %</b>	

VU la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2334-32 à L2334-37 ;

VU la feuille de route politique, et ses objectifs stratégiques que sont l'attractivité, le bien-vivre ensemble, la proximité et la protection de l'environnement ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>57</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la périscolaire du Marillais.
- Solliciter la DETR à hauteur de 279 232,49 € pour ledit projet.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférant à ce dossier.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2024\_12\_032

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Guy CAILLAULT  
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Chantal BOURGET  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Tony ALLARD pouvoir à Luc CHAUVIN  
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET  
Tony CHAUVET pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL  
Angélique PINEAU pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Anne-Françoise OGER pouvoir à Magalie ALLAIRE

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Valérie BONDUAU, Mickaël BOURGET

*Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>5</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>
FOUCHER Jacqueline	LA GRANDE ORCHERE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
ALLARD Christian	18 RUE DE LA HOUSSAYE – SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
SCI OGER	2 RUE DE LA ROYAUTE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
FONDATION DES MONASTERES	PLACE DU VALLON - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
COURANT Stéphane	RUE DE TOURNEBRIDE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
COUREAU Gisèle	1 RUE DE BRETAGNE - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
CHEVROLLIER Marie-Josèphe	5 ALLÉE MAURICE RAVEL - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
ROUSSEAU Dominique	27 RUE DES ROITELETS - LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
LANDEBRIT Patrick	4 AVENUE DE L'EUROPE - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
DELAUNAY Denise	LES PEIGNES - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
BRAULT Adrien	10 BIS RUE DE VERDUN - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
PETITEAU Didier	46 RUE DES MAUGES - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
RENOU Pascal	5 IMPASSE CLERMONT - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
DUPONT Germain	13 RUE JACQUES CATHELINIEU - SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
SAS JOLIVAL	17 RUE MAURICE JOLLIVET - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
SARL GUENAICHEAU	22 RUE DU GENERAL FORESTIER - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
COTTIN Thomas	7 ALLÉE RENE CASSIN - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
MAZEAS Jean-Louis	12 RUE DES BLEUETS - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
BARBARIN Luc	LES GRANDES CLAVERIES - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
DELAUNAY Denise	2 LES PEIGNES - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
AGENEAU Daniel	28 RUE NATIONALE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
MAUGES COMMUNAUTE	12 RUE DU TRANCHET - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
MAUGES COMMUNAUTE	8 RUE DU TRANCHET - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
MAUGES COMMUNAUTE	11 RUE DU TRANCHET - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE

### **C – Informations et Questions diverses**

Monsieur François Bordier s'interroge sur les subventions de la Région pour la culture et en particulier pour la Maison Julien Gracq. Il souhaite avoir des informations sur l'avenir de cette association et souhaite savoir si cela ne remet pas en cause la convention tripartite pour le financement de la Maison Gracq. Il s'inquiète également du rayonnement culturel de St Florent-le-Vieil sans la Maison Gracq au niveau du futur SCOT.

Monsieur le Maire fait part également de sa surprise par la radicalité de l'annonce. La Maison Gracq est concernée par une baisse de 64 000 € (50% de la subvention), le Rivage des Voix bénéficiait de 18 000 € tombe à 0 et Pommeraye Sport Auto, était à hauteur de 4 000€. La Mission locale est gérée par le Choletais et les Mauges, il y a aura donc une conséquence pour le Centre Social. Monsieur le Maire indique qu'il reçoit prochainement le Rivage des Voix. Pommeraye Sport Auto n' a pas sollicité la commune pour le moment.

Monsieur Jean-Michel MICHAUD précise que pour la Maison Julien Gracq c'est un sujet important. Un Conseil d'Administration qui était prévu, vient d'avoir lieu. La Présidence de la Maison Gracq c'est la Région. Pour ce qui est de la convention, ils sont en train de revoir cette question juridique. Pour l'instant un courrier reçu indique que la subvention serait diminuée de 50% pour 2025, mais il n'est pas précisé qu'elle serait annulée pour 2026. Le directeur de la Maison Gracq cherche actuellement d'autres moyens de financement. Une demande a été faite de rencontrer Madame Christelle MORENCAIS. L'acceptation du legs de Monsieur Julien Gracq a eu lieu après acceptation par la Région de participer. Cette Maison est de notoriété nationale voire même internationale aujourd'hui. La flamme olympique est partie de la Maison Gracq et les vignes sont sur le patrimoine de Julien Gracq, on ne peut donc pas laisser les choses comme cela.

Monsieur le Maire ajoute que la commune ne pourra pas combler toute la subvention (80 000€). Il faudra voir comment aborder le sujet avec Mauges Communauté.

Madame Lydia MUSSET souhaite reparler de l'ex Ephad de La Pommeraye qui pose souci quant aux candidats qui postulent. Elle demande s'il est possible de rouvrir le dossier auprès d'Eclém et leur laisser le temps.

Monsieur le Maire répond que c'est un dossier qu'il faut reprendre et qu'il faut faire évoluer en 2025.

La séance est levée à 22h43.

Luc BOULESTREAU

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

